



**OFFICE NATIONAL
DES COMBATTANTS ET
DES VICTIMES DE GUERRE**
Aider Reconnaître Transmettre



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**

2023

CRÉDITS PHOTOS

Couverture : Cab Sedacm/ Florian Szyka. Page 55 : Anthony Thomas-Trophime / Dicod. Page 56 : Rémi Connan / Dicod. Autres : ONACVG.

LÉGENDE COUVERTURE :

Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation, Struhof, 30 avril 2024

RÉDACTION ET RÉALISATION

ONaCVG

Juillet 2024

Sommaire

PAGE 4

PRÉFACE

PAGE 6

ÉDITORIAL

PAGE 8

LES FAITS MARQUANTS

PAGE 10

MISSION RECONNAÎTRE ET RÉPARER

PAGE 18

DÉPARTEMENT DES RAPATRIÉS

PAGE 21

MISSION AIDER ET ACCOMPAGNER

PAGE 26

DÉPARTEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES BLESSÉS

PAGE 34

MISSION TRANSMETTRE

PAGE 44

LE MAILLAGE TERRITORIAL

PAGE 54

LE COP 2020-2025

PAGE 57

LA GOUVERNANCE

PAGE 59

SÉMINAIRE DES CADRES

PATRICIA MIRALLÈS

Secrétaire d'État déléguée
auprès du ministre des Armées,
chargée de la Mémoire et des
Anciens combattants



L'année 2023 n'a pas manqué à la règle : elle a été exigeante pour l'ONaCVG. Elle a nécessité l'énergie et la volonté de tous les agents des services de l'Office, du siège parisien jusqu'au sein du maillage territorial. Je souhaite donc profiter de cette préface du rapport annuel pour exprimer toute ma gratitude aux équipes engagées pour la qualité et la permanence des missions quotidiennes portées par l'Office.

Lancé sur la voie de la modernisation ces dernières années, l'Office poursuit la réalisation de ses objectifs conformément à son contrat d'objectifs et de performance (COP 2020-2025). Depuis, le 1^{er} janvier 2023, l'ONaCVG a pris officiellement le nom d'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG).

Ce changement de nom symbolise l'ambition de l'Office de se tourner de façon volontariste vers tous les combattants de la dernière génération du feu, celle des opérations extérieures (OPEX), tout en continuant à accompagner les combattants des deux précédentes. L'Office a vocation à accompagner tous les combattants, ceux d'hier comme ceux d'aujourd'hui.

La devise de l'Office est également devenue « aider, reconnaître, transmettre », pour mieux prendre en compte les trois missions essentielles de l'Office :

La reconnaissance et la réparation, à travers la délivrance des cartes et titres aux ressortissants de l'Office : carte du combattant, titre de reconnaissance de la Nation et l'attribution des mentions « Mort pour la France », « Mort pour le service de la Nation » et « Mort pour le service de la République ». En 2023, l'attribution de la mention « Mort pour la France » inclut à présent les étrangers victimes des politiques de répression pendant l'Occupation. Autre évolution, la retraite du combattant est devenue l'allocation de reconnaissance du combattant (ARC), en plein accord avec les associations du monde combattant.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 23 février 2022 portant reconnaissance de la Nation et réparation des préjudices subis par les harkis, en 2023, 45 nouveaux sites ont été ajoutés à la liste initiale des structures d'accueil dans lesquelles le séjour des harkis et de leurs familles ouvre droit à réparation.

La solidarité, en accordant des aides sociales aux plus démunis, soit 25 millions d'euros cette année encore. L'ONaCVG a développé le nouveau concept d'amélioration de l'accueil des ressortissants : « l'aller vers ». Les agents de l'Office se déplacent pour aller à la rencontre des ressortissants, ce qui permet un lien de proximité et d'information plus efficace. En 2023,

PRÉFACE

le département de la Solidarité a été également réorganisé pour mieux accompagner les services départementaux dans l'action sociale.

Un département de l'Accompagnement des blessés a aussi été créé en 2023, intégrant le copilotage du dispositif ATHOS avec l'Igesa, pour la réhabilitation psycho-sociale des militaires et anciens militaires blessés psychiques. En 2023, une 4^e maison ATHOS a ouvert à Auray (Morbihan) pour accueillir nos militaires.

La mémoire, à travers les actions de l'Office, vise à célébrer, partager, et transmettre le souvenir des conflits contemporains et les valeurs de la République, notamment en direction des jeunes générations. En 2023, 17 nouvelles écoles de porte-drapeau ont été créées et un *Livret jeunes porte-drapeau* a été publié, destiné à aider les formateurs.

L'ONaCVG a également été mobilisé sur deux grands événements mémoriels : le 80^e anniversaire de la mort de Jean Moulin, à travers des cérémonies, des expositions, des conférences et des ateliers pédagogiques. Et le centenaire de la Flamme sous l'Arc de triomphe, le 11 Novembre. L'Office a offert des lampes tempête à des classes de

jeunes de la France entière et a permis que la Flamme soit ravivée dans chaque département, un symbole intergénérationnel fort et fédérateur.

L'année 2023 a aussi été une année de transition pour l'Œuvre nationale du Bleuet de France, qui a quitté le giron de l'Office pour devenir un fonds de dotation. Aujourd'hui le Bleuet de France continue d'être le symbole de la solidarité et de la générosité de la Nation en faveur des publics que l'Office accompagne. Cette œuvre devait se moderniser, notamment pour développer une politique de mécénat, en complément des collectes traditionnelles. Organisme privé, il permet aujourd'hui de récolter des ressources directement redistribuées pour les actions de solidarité et de mémoire de l'ONaCVG.

Je tiens à saluer encore le dévouement et le professionnalisme du personnel de l'Office qui se tient au premier rang pour soutenir toutes celles et tous ceux qui se sont levés pour la liberté, qui ont combattu et qui ont souffert pour la France. Leur rendre hommage, c'est aussi veiller à ce que leur droit à réparation soit assuré dans les meilleures conditions. Je remercie ici l'ONaCVG et l'ensemble de ses agents pour cette noble mission.

**MARIE-CHRISTINE
VERDIER-JOUCLAS**

Directrice générale
de l'ONaCVG,



Depuis ma nomination en tant que directrice générale de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG), j'ai eu la grande satisfaction de constater la détermination et le professionnalisme qui caractérisent les agents de l'Office. L'engagement pour notre mission, celle d'honorer et de soutenir nos ressortissants, tout comme de faire vivre la mémoire, est au cœur de notre action. Mes nombreux déplacements au sein du maillage territorial m'ont permis de constater que l'Office est bien lancé sur la voie de la modernisation.

L'année 2023 a été marquée par cette dynamique de l'amélioration de la prise en charge des ressortissants. Sur le plan de la reconnaissance et la réparation, l'exercice 2023 a permis l'attribution de 11171 cartes du combattant dont 10 727 au titre des OPEX, dans des délais toujours aussi performants, soit 105 jours pour l'attribution et 11 jours pour l'établissement et l'expédition de la carte. Les demandes ont fortement progressé et sont désormais totalement dématérialisées.

L'Office s'est aussi distingué dans le cadre de l'instruction et la présentation devant la Commission des demandes d'attribution de la nouvelle mention « Mort pour le service de la République » souhaitée par le Chef de l'État. Avec cette nouvelle mission rattachée directement au Premier ministre, l'ONaCVG est pleinement identifié comme étant un acteur majeur intervenant dans la reconnaissance de nos concitoyens qui ont servi la République jusqu'à y laisser leur vie.

En 2023, le département des rapatriés dans le cadre du droit à réparation, a présenté 9382 demandes à la commission nationale indépendante de reconnaissance et de réparation dont 7105 ont reçus un avis favorable.

Dans le domaine de la solidarité, l'harmonisation des procédures a été initiée par la présentation d'un plan d'action complété d'une nouvelle organisation du département de la solidarité. Au niveau des services départementaux, 21,53 M€ ont été attribués lors des commissions solidarité, répartis 31300 interventions en faveur de plus de 20000 ressortissants en difficulté.

Enfin à l'été 2023, l'ONaCVG est devenu l'autorité compétente pour le programme ATHOS de réhabilitation militaro-sociale des blessés psychiques. Dans ce cadre, il a été créé au sein de l'Office un département de l'accompagnement des blessés qui joue un rôle actif dans le plan ministériel « Blessés 2023-2027 ». Plan primordial qui est une de nos priorités, comme celle de la secrétaire d'État.

Au plan de la mémoire et de la citoyenneté, les concours scolaires ont remporté à nouveau un franc succès, « Bulles de mémoire » et « Les petits artistes de la mémoire », avec la participation de 9 000 élèves.

Le programme dédié aux soldats des opérations extérieures est monté en puissance avec plus de 70 militaires impliqués désormais dans nos témoignages.

ÉDITORIAL

Les hauts lieux de la mémoire nationale (HLMN) ont développé de nouveaux vecteurs de mémoire avec une série de bandes dessinées au Mont-Valérien, au Mont-Faron et au Struthof, ainsi qu'une déclinaison de podcast au Mont-Valérien. L'exposition « une France libérée par son empire » au Mont-Valérien sur la contribution des soldats issus des colonies à la libération du territoire a été très suivie.

Ces opérations sont aussi à mettre au crédit de nos équipes des secteurs pour leur travail d'entretien et de valorisation qui ont permis la mise en chantier de nombreuses opérations initiées en 2023 telles que la finalisation de l'automatisation des indemnités d'entretien des sépultures payées aux communes.

Tous ces excellents résultats sont également le fruit du travail mené par les services supports de l'ONaCVG qui œuvrent quotidiennement en matière de ressources humaines, d'informatique, d'immobilier, d'archives, de services communs et au niveau budgétaire et engagement, et agence comptable.

Je remercie ici chacune et chacun des agents de l'Office pour le travail accompli. Mon engagement pour l'Office est à la hauteur du vôtre et je veux vous redire ici ma fierté d'être votre directrice générale.

Les faits marquants



1 - L'Office change de nom

Le 1^{er} janvier 2023, l'ONaCVG a pris officiellement le nom d'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) comme indiqué dans la loi n° 2202-297 du 2 mars 2022 relative au monde combattant. Ce changement a été célébré le lundi 6 février, dans les salons du gouver-

neur militaire de Paris, en présence de la secrétaire d'État, M^{me} Patricia Mirallès, du général d'armée Thierry Burkhard, chef d'état-major des armées, de M. Christophe Mauriet, secrétaire général pour l'administration, et de nombreuses autres autorités.



2 - La retraite du combattant devient l'allocation de reconnaissance du combattant (ARC)

Par décret n° 2023-534 du 29 juin 2023 modifiant diverses dispositions intéressant la défense nationale, publié au JORF du 30 juin 2023, l'appellation « retraite du combattant » a été remplacée par celle « d'allocation de reconnaissance du combattant ».

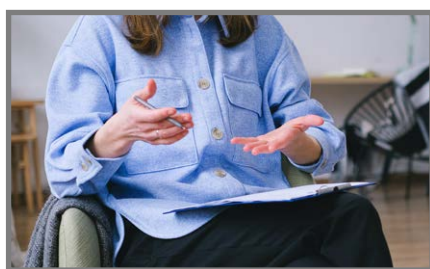
Ce changement de nom, plus conforme à l'esprit d'origine de cette récompense exceptionnelle pour le combattant, était attendu par les associations représentatives du monde combattant.



3 - Attribution de la mention « Mort pour la France » (MPF) aux étrangers engagés dans les combats de la Libération

L'article L. 511-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre permet notamment l'attribution de la mention « MPF » aux

personnes de nationalité étrangère décédées en combattant pour la libération de la France ou en accomplissant des actes de résistance.



4 - Réorganisation du département de la Solidarité et promotion de « l'Aller vers »

Le concept de « l'Aller vers » invite les agents à sortir des services départementaux pour aller à la rencontre des ressortissants afin de leur offrir un meilleur service.

Par ailleurs, plusieurs événements (nouvelle cheffe de département, fin du fonds de solidarité, départ du bureau des blessés...) ont amené à la réorganisation du département Solidarité.



5 - Création du département de l'Accompagnement des blessés

Le département de l'Accompagnement des blessés a été créé le 1^{er} avril. Il a pour vocation de relever les nouveaux défis du copilotage avec l'Igessa du dispositif ATHOS, de soutenir

la mise en œuvre des mesures du Plan ministériel Blessés 2023-2027 et d'approfondir les relations avec les armées sur la prise en charge des blessés.

Les faits marquants

6 - 80^e anniversaire de la mort de Jean Moulin

À l'occasion du 80^e anniversaire de l'arrestation et de la mort de Jean Moulin, l'ONaCVG a proposé à cinq classes de collèges et de lycées de départements concernés par la mémoire du préfet résistant de s'engager dans un projet pédagogique afin de commémorer ces événements.

Le mercredi 10 mai 2023, tous les élèves impliqués avaient rendez-vous à Paris pour présenter leurs travaux et rendre hommage au résistant lors d'une restitution organisée au Panthéon (monument où furent déposées ses cendres en 1964) qui fut suivie d'une commémoration.



7 - Développement des écoles de porte-drapeau

En 2023 se sont 47 écoles de jeunes porte-drapeaux épaulées par l'Office qui sont en activité sur le territoire. Dix-sept nouvelles écoles de porte-drapeau ont vu le jour en 2023.

Pour venir en soutien des formations qui y sont dispensées un *Manuel à l'usage des jeunes porte-drapeaux* a été publié en octobre.



8 - Droit à réparation des harkis : augmentation de la liste des sites de séjour pris en compte

Le décret n° 2023-890 du 21 septembre 2023 a ajouté 45 sites à la liste initiale des structures dans lesquelles le séjour ouvre droit à réparation pour les harkis.

Fin 2023, le nombre de sites répertoriés s'élevait à 133, situés dans 47 départements différents.



9 - Déploiement de la téléphonie sur IP

Dans le cadre de la modernisation de l'Office, prévu à l'axe 5 du contrat d'objectifs et de performance 2020-2025, la téléphonie sur IP a été déployée tout au long de l'année dans les services de l'établissement.

Il s'agit, entre autres, de mettre à disposition un répondeur, un renvoi d'appel et un journal d'appel, ce qui constitue autant d'éléments permettant de répondre aux attentes des ressortissants et de Service public Plus.



10 - Centenaire de la Flamme sous l'Arc de triomphe

Durant toute l'année, des lampes-tempête fournies par l'Office ont été allumées par des associations et organismes qui ont participé aux cérémonies de ravivage à Paris, puis ont rejoint les territoires où elles ont

été présentées lors des cérémonies du 11 novembre 2023. Le message et la symbolique de la Flamme ont gagné ainsi toute la France dans un commun hommage aux morts pour la France.



Mission Reconnaître et Réparer

Fait marquant 1

Allocation de reconnaissance du combattant (ARC).

Par décret n° 2023-534 du 29 juin 2023 modifiant diverses dispositions intéressant la défense nationale, publié au JORF du 30 juin 2023, l'appellation « retraite du combattant » a été remplacée par celle « d'allocation de reconnaissance du combattant ».

Ce changement de nom, plus conforme à l'esprit d'origine de cette récompense exceptionnelle pour le combattant, était attendu par les associations représentatives du monde combattant.

Par ailleurs, le versement de l'ARC a connu de nombreuses modifications intervenues en 2023, notamment en relation avec l'opération de restructuration des services des finances, qui ne comptent plus désormais que quatre centres de gestion des retraites ou encore au décalage d'un mois dans le paiement de cette prestation, sans oublier la centralisation devenue obligatoire du versement des prestations des finances publiques sur un compte bancaire unique.

Ces différentes modifications ont entraîné de nombreux appels émanant de ressortissants inquiets. À cet égard, le département Reconnaissance et Réparation a informé l'ensemble du réseau territorial, dès les premières évolutions, afin d'apporter les éléments de langage utiles et a engagé de nombreuses actions d'information à destination du public concerné.

Fait marquant 2

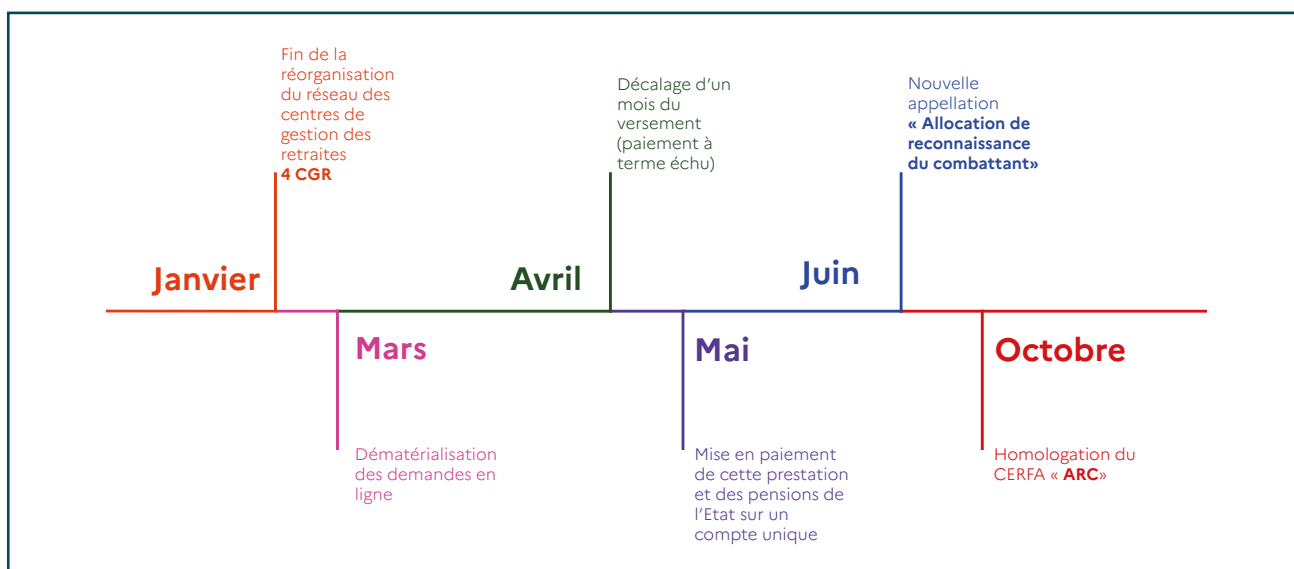
Attribution de la mention « Mort pour la France » aux étrangers engagés dans les combats de la Libération.

L'article L. 511-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre permet notamment l'attribution de la mention « MPF » aux personnes de nationalité étrangère décédées en combattant pour la libération de la France ou en accomplissant des actes de résistance.

À ce titre et dans la perspective de l'hommage rendu aux combattants de la Liberté dans le cadre du 80^e anniversaire des débarquements et de la Libération, le département Reconnaissance et Réparation a entrepris un important travail d'instruction à partir des dossiers d'archives des étrangers fusillés au Mont-Valérien. Cette initiative a ainsi permis la signature d'un arrêté collectif concernant 91 étrangers désormais reconnus « Morts pour la France », symboliquement signé le 18 juin 2023.

Parmi ces derniers, se trouvent des Polonais, des Espagnols, des Italiens, des Russes, des Belges, des Roumains, des Allemands, un Tchèque, un Hongrois, un Syrien, un Congolais et un Autrichien, tous unis dans la lutte contre la barbarie nazie et pour le retour des valeurs de la République.

Ce travail de recherche se poursuit et d'autres cas de victimes du nazisme, d'origine étrangère, pourront ainsi recevoir l'hommage de la Nation reconnaissante.



Reconnaître et réparer, la première des missions

Les missions du département reconnaissance et réparation (DRR), basé à Caen (14), tendent essentiellement à l’instruction et l’attribution du statut de combattant et des droits qui lui sont attachés et participent à l’hommage de la Nation à l’égard des militaires et des civils qui sont tombés dans l’accomplissement de leurs missions, à travers la délivrance des mentions « Mort pour la France », « Mort pour le service de la Nation » et « Mort pour le service de la République », ainsi que la prise en charge des voyages des ayants-droit sur les tombes des « Morts pour la France ».

Les activités du DRR concourent aussi à la sauvegarde de la mémoire des victimes de la barbarie nazie, contribuant ainsi à perpétuer le souvenir des événements en cause, notamment à travers l’octroi de la mention « Mort en déportation » et l’instruction des demandes d’indemnisation au titre des réparations pour les orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites durant la Seconde Guerre mondiale. Le DRR instruit aussi les demandes d’indemnisation au titre de la loi n° 2022-229 du 23 février 2022 au profit des harkis et leurs familles et assure enfin la permanence du numéro vert national de l’Office.

Reconnaissance, réparation et hommage aux victimes sont les maîtres mots qui sous-tendent au quotidien l’action des agents du DRR.

I. Mission cartes et titres

a. Cartes du combattant et géopolitique

Le nombre de dossiers de cartes du combattant et de titres de reconnaissance de la Nation traités en 2023 est en diminution de 9,35 % par rapport à l’exercice antérieur. 88 % des demandes traitées en 2023 le sont au titre des opérations extérieures et, majoritairement, au titre des opérations les plus récentes. Dans

ce domaine, la volumétrie des dossiers traités est intimement liée au format des projections les plus récentes sur les théâtres d’opérations ouvrant droit à la carte du combattant et au titre de reconnaissance de la Nation. Sur ce point, force est de constater que la situation internationale et notamment la diminution importante des effectifs militaires déployés en Afrique subsaharienne a pesé sur les résultats observés en 2023.

b. Cartes du combattant – titres de reconnaissance de la Nation

En 2023, 12 596 avis ont été émis par la Commission nationale de la carte du combattant et 11 716 cartes du combattant ainsi que 9 256 TRN ont été délivrés.

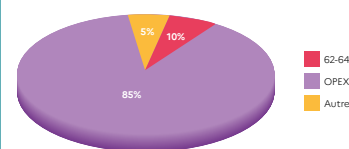
-> Opérations extérieures (OPEX)

La carte du combattant a été attribuée à 10 327 personnes au titre des OPEX (hors Algérie 1962/1964).

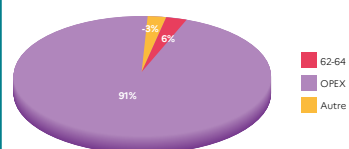
Pour mémoire, depuis 1993, près de 224 500 cartes du combattant OPEX ont été délivrées, dont plus de 110 000 au titre des 4 mois de présence.

Ont également été octroyés durant cet exercice 8 440 titres de reconnaissance de la Nation concernant les opérations extérieures.

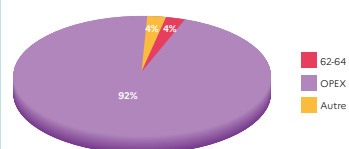
Attribution de la carte du combattant en 2021



Attribution de la carte du combattant en 2022



Attribution de la carte du combattant en 2023



Mission Reconnaître et Réparer

-> Algérie 62-64

404 cartes du combattant ont été attribuées en 2023 à des personnes présentes en Algérie entre le 3 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964, portant ainsi le nombre de bénéficiaires de cette disposition à 39604.

Au total, 41340 demandes ont été déposées au titre de cette mesure et près de 96 % ont fait l'objet d'un avis favorable.

c. Allocation de reconnaissance du combattant (ex-retraite du combattant)

Avec 4 693 liquidations, le nombre de dossiers traités en 2023 est en augmentation de 8 % par rapport à l'année précédente. Cette progression est notamment liée aux demandes déposées par les titulaires de la carte du combattant au titre des OPEX et était d'ailleurs prévisible en raison de la pyramide des âges des titulaires de la carte du combattant ; cette croissance modérée devrait d'ailleurs se confirmer durant les prochaines années.

À noter également que l'offre dématérialisée de la demande d'allocation de reconnaissance du combattant a été mise en place le 2 mars 2023 et qu'à ce titre, 714 demandes ont été formulées en ligne en 2023.

d. Statuts générationnels

Sur les 25 dossiers de ce type examinés en 2023, 22 demandes ont reçu, après avis de la Commission nationale de la carte du combattant, une décision favorable (il

s'agit de 13 combattants volontaires de la Résistance, 1 déporté politique, 2 déportés résistants, 4 internés résistants, 2 victimes de la captivité en Algérie) et 3 demandes ont fait l'objet d'une décision défavorable (il s'agit de 2 combattants volontaires de la Résistance et 1 déporté résistant).

II. Mentions honorifiques et droits dérivés

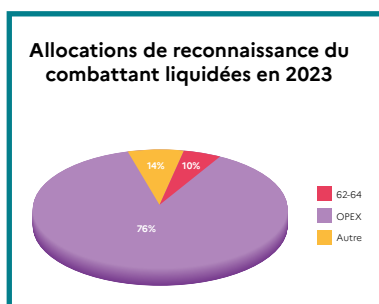
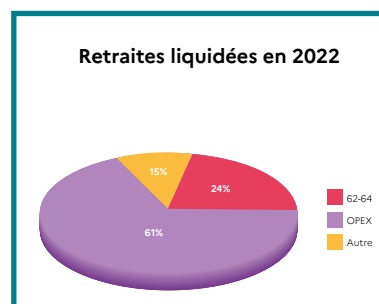
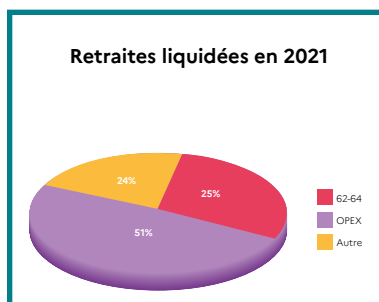
L'attribution des mentions honorifiques correspond à la mission de reconnaissance qui est dévolue à l'Office national des combattants et des victimes de guerre. Ces mentions peuvent ouvrir droit, dans certains cas, à des mesures de réparation.

Le détail des 682 mentions de différentes natures qui ont été délivrées en 2023 est précisé ci-dessous.

a. Mention « Mort pour la France »

La mention « Mort pour la France » (MPF) est attribuée à toute personne, à titre militaire ou civil, lorsque son décès est imputable par preuve à un fait de guerre, survenu pendant le conflit ou ultérieurement.

Ces dispositions applicables à compter du 2 août 1914, ont été adaptées pour tenir compte des victimes spécifiques aux conflits ultérieurs notamment pour les militaires décédés lors d'opérations extérieures (si reconnues comme telles par un arrêté du ministre des Armées).



La démarche en ligne

Lancée en mars 2020 en plein confinement, la dématérialisation de la demande de carte du combattant connaît un véritable succès.

Ainsi, en 2023, 7 512 demandes ont été déposées en ligne contre 7 368 en 2022, soit une augmentation de 2 %. Il est intéressant de noter que cette augmentation, certes minime, du nombre de demandes en ligne, se réalise toutefois dans un contexte

d'une diminution générale de 15 % du nombre de dossiers traités (confer supra). Il faut enfin saluer la possibilité offerte aux demandeurs, depuis le 9 octobre 2023, d'envoyer leur photographie d'identité sous format numérique ; ainsi, la dématérialisation de la demande de carte du combattant est dorénavant totale. Quatre années après le lancement de cette offre, 56% des demandes sont effectuées sous une forme dématérialisée.

Année	2020	2021	2022	2023
Dossiers/mois	270	518	614	626

Mission Reconnaître et Réparer

L'inscription des « MPF » sur le monument aux morts de leur lieu de naissance ou leur dernier domicile est désormais obligatoire.

La mention est essentiellement symbolique. Toutefois, l'État accorde une majoration aux retraites mutualistes du combattant souscrites par les ayants cause des militaires « MPF ». En outre, leurs enfants de moins de 21 ans révolus ont vocation à être adoptés par la Nation.

Enfin, les familles bénéficient d'un droit à pèlerinage sur les tombes situées dans les nécropoles ou cimetières militaires et pour les familles de déportés, sur les lieux du crime. En 2023, 425 mentions « MPF » ont été octroyées dont 5 au titre des OPEX.

b. Mention « Mort en déportation »

La loi n° 85-528 du 15 mai 1985 sur les actes et jugements déclaratifs de décès de personnes déportées répondait à deux objectifs : régler d'une part, la situation juridique des personnes disparues dans les camps de concentration pour lesquelles aucun acte de décès n'avait jusqu'alors été établi, d'autre part, rétablir la réalité des circonstances du décès par la rectification des anciens actes d'état civil. En 2023, 202 mentions de ce type ont été attribuées.

c. Mention « Mort pour le service de la Nation »

La mention « Mort pour le service de la Nation » (MPSN) est attribuée au militaire tué volontairement en service ou en raison de sa qualité de militaire ou à un autre agent public tué par un tiers en raison de ses fonctions ou de sa qualité.

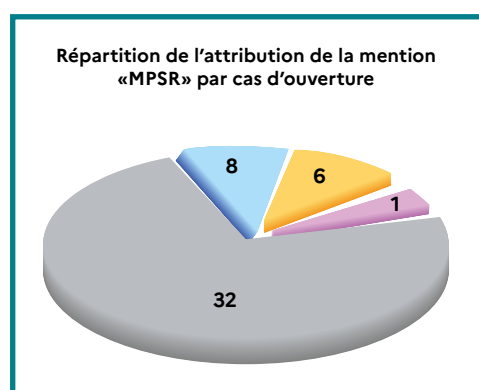
Cette mention est applicable aux décès survenus depuis le 1er janvier 2002 et la décision d'attribution relève du ministre compétent. L'inscription des noms des « MPSN » sur le monument aux morts de leur lieu de naissance ou leur dernier domicile est désormais obligatoire.

Cette mention est honorifique, cependant, les enfants de moins de 21 ans révolus d'un parent reconnu « MPSN » ont vocation à être adoptés par la Nation. En 2023, 3 policiers, 2 gendarmes, 2 enseignants et 1 infirmière, soit 8 personnes au total, ont bénéficié de cette mention (voir schéma ci-contre).

d. Mention « Mort pour le service de la République »

En complément des mentions « Mort pour la France » applicables aux situations de guerre et « Mort pour le service de la Nation » en lien avec une agression volontaire et conformément à la volonté du Président de la République, la mention « Mort pour le service de la République » (MPSR), a été créée dans le cadre de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, permettant ainsi d'apporter une reconnaissance forte aux personnels militaires, aux agents de la police nationale, de la police municipale, des douanes, de l'administration pénitentiaire, aux sapeurs-pompiers ou marins-pompiers, aux acteurs d'associations agréées de sécurité civile et d'organismes agréés de secours et sauvetage en mer, décédés dans les conditions suivantes :

- du fait de l'accomplissement de leurs fonctions dans des circonstances exceptionnelles ;
- en accomplissant un acte d'une particulière bravoure ou un acte de dévouement ou pour sauver la vie d'une ou de plusieurs personnes, dépassant l'exercice normal de leurs fonctions ;
- au cours de missions, services, tâches, manœuvres ou exercices exécutés sur ordre et présentant une dangerosité ou un risque particuliers.



À noter que cette mention concerne les décès survenus depuis le 21 mars 2016.

Ce dispositif s'applique également aux personnels de santé décédés de la Covid-19 dans l'exercice de leurs missions entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 juillet 2022.

Après instruction par le DRR, une commission instituée par l'article 2 du décret

Mission Reconnaître et Réparer

n° 2022-618 du 22 avril 2022 a pour mission de fournir au Premier ministre un avis sur l'opportunité d'attribuer cette mention et de permettre ainsi l'octroi de la qualité de « pupille de la République » aux enfants devenus orphelins d'un père ou d'une mère décédé au service de la République, jusqu'à l'âge de 21 ans révolus.

En 2023, la Commission s'est réunie 6 fois ; 47 mentions ont été délivrées (graphique ci-dessous), dont **6** dans le cadre de l'accomplissement des fonctions dans des circonstances exceptionnelles, **1** au cours de l'accomplissement d'un acte d'une particulière bravoure ou d'un acte de dévouement ou pour sauver la vie d'une ou plusieurs personnes, **32** au cours de missions, services, tâches manœuvres ou exercices exécutés sur ordre et présentant une dangerosité ou un risque particuliers et **8** pour des personnels de santé décédés de la Covid-19 contractée en service, ce qui a entraîné la reconnaissance de la qualité de pupille de la République à 48 enfants au total. 3 rejets ont enfin été prononcés.

e. Indemnisation des orphelins de la barbarie nazie

Le dispositif relatif à l'indemnisation des orphelins du second conflit mondial s'articule autour des décrets n° 2000-657 du 13 juillet 2000 et n° 2004-751 du 27 juillet 2004 :

- le premier a institué une mesure de réparation pour les orphelins, mineurs au moment des faits, dont les parents, quelle que soit leur nationalité, ont été victimes de persécutions antisémites ou raciales ;
- le second a institué une aide financière en reconnaissance des souffrances endu-

rées par les orphelins mineurs au moment des faits, dont les parents, quelle que soit leur nationalité, ont été victimes d'actes de barbarie durant la Deuxième Guerre mondiale (orphelins des déportés résistants et politiques morts en déportation et des personnes arrêtées et exécutées, tels les fusillés).

En 2023, 19 nouvelles demandes ont été reçues dont 3 au titre du premier décret et 16 au titre du deuxième ; 17 propositions de décisions d'accord et 7 propositions de rejet ont été transmises à la signature du Secrétaire général du gouvernement. Au total, 36 474 orphelins ont pu bénéficier d'une mesure de réparation au 31 décembre 2023.

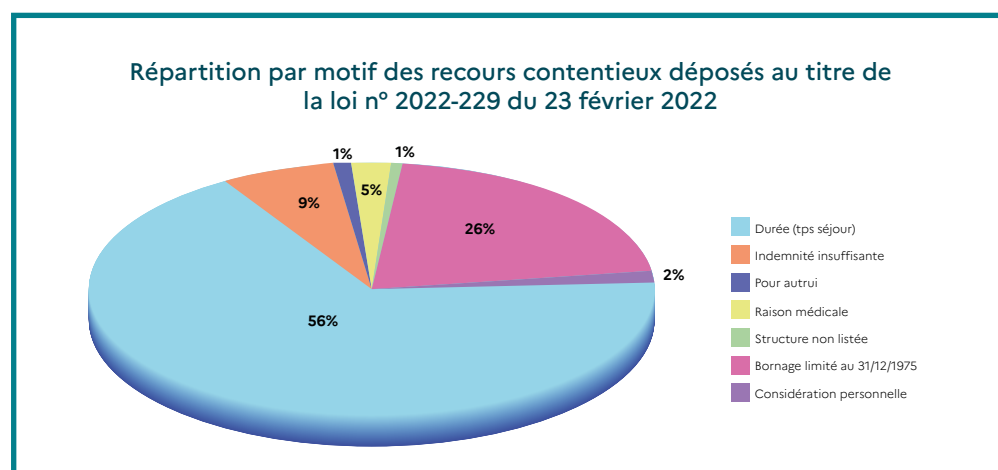
6. Dispositif de reconnaissance et de réparation à l'endroit des harkis et de leurs familles

Le DRR s'est vu confier l'instruction des demandes entrant dans le cadre de la loi n° 2022-229 du 23 février 2022 portant reconnaissance de la Nation envers les harkis et leurs familles et instaurant un mécanisme de réparation des préjudices subis du fait de leurs conditions d'accueil de vie dans certaines structures sur le territoire français (voir bilan dans la rubrique « Département des harkis et des rapatriés »).

III. Contentieux

Au cours de l'année 2023, 185 requêtes devant les tribunaux administratifs ont été réceptionnées par le DRR.

Par ailleurs, 81 jugements et ordonnances ont été rendus. Le DRR a quant à lui rédigé et transmis 137 mémoires en réponse. 2 arrêts



Mission Reconnaître et Réparer

ont enfin été rendus durant cette période par les Cours administratives d'appel dont 1 perdu par l'ONaCVG (ONaCVG appelant). Suite à l'entrée en vigueur de la loi 2022-229 du 23 février 2022 précitée, 173 recours portant sur la mise en œuvre de l'indemnisation ont été reçus, 125 mémoires en réponse ont été déposés et 46 désistements ont été enregistrés ; suite aux conclusions envoyées par le DRR, les tribunaux ont prononcé 13 non-lieux à statuer et rejeté 3 recours.

Dans un autre registre, 136 courriers de réponse ont été transmis suite à des recours gracieux portant sur des décisions de rejet de la carte du combattant, ce qui représente une activité en augmentation au regard de l'année précédente.

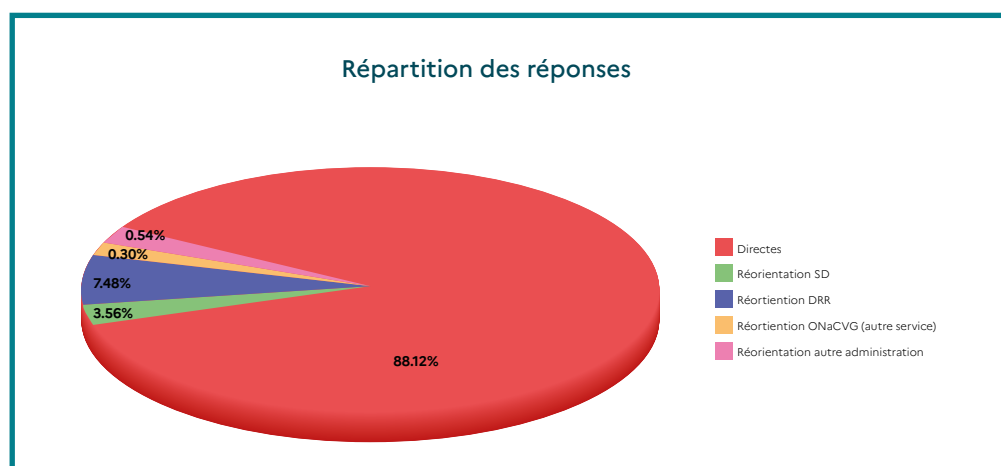
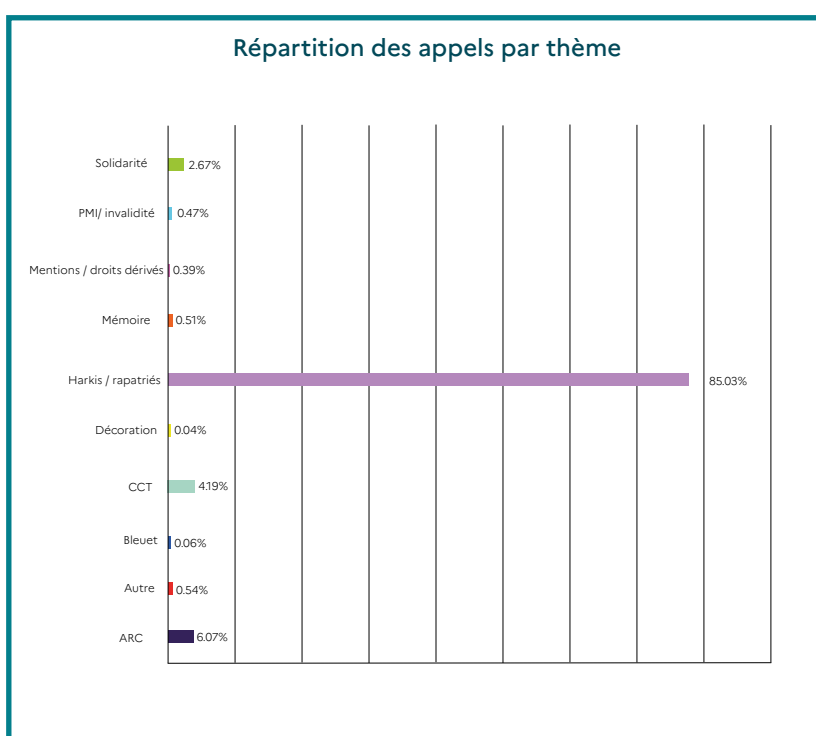
IV. Numéro vert national : « l'ONaCVG à votre écoute »

Le dispositif « l'ONaCVG à votre écoute », assuré par les agents du département reconnaissance et réparation, est accessible au public du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures sauf les jours fériés et les jours RTT administration.

Les résultats obtenus au cours de l'année 2023 sont globalement identiques à ceux de 2022, les agents ont reçu 16 610 appels dont 88,12 % pour lesquels une réponse directe et immédiate a été faite. La moyenne est de 69 appels par jour. Il est à noter que 85,03 % des appels sont

en relation avec des questions en lien avec le dispositif d'indemnisation relatif à la loi n° 2022-229 du 23 février 2022, précitée.

Par ailleurs, un agent a été recruté à temps plein à compter du 1er novembre 2023 pour ce dispositif ; dès lors, une nette évolution a été constatée : la moyenne journalière des appels interceptés est ainsi passée à 100 au mois de décembre 2023, alors qu'elle était comprise entre 60 et 78 sur le reste de l'année.



Mission Reconnaître et Réparer

André Soubirou

Président de la commission nationale de la carte du combattant

« **G**énéral de corps d'armée (2S), j'ai servi quarante ans dans l'armée de Terre, de 1963 à 2003, principalement dans la Légion étrangère et les parachutistes. J'y ai exercé des responsabilités de commandement en opérations extérieures, comme officier subalterne, officier supérieur et officier général. Considérant que j'avais beaucoup reçu de mes compagnons d'armes, au cours de ma carrière, j'ai continué à servir dans le monde combattant associatif pour les aider à mon tour. Je suis engagé dans cette démarche depuis plus de vingt ans.

J'ai été membre du Haut conseil de la mémoire combattante de 2004 à 2008, qui se réunissait sous l'autorité du président de la République pour acter les choix des orientations mémorielles nationales. J'ai été membre fondateur et premier président de l'Association nationale des combattants des opérations extérieures (Anopex) de 2010 à 2017. Administrateur de l'ONaCVG depuis 2012, j'en suis le 2^e vice-président depuis 2024. Membre de la commission nationale de la carte du combattant (CNCC) depuis 2015, j'en suis le président depuis cette date.

La CNCC, nommée pour cinq ans par la ou le ministre chargé des combattants et

de la mémoire, comprend 27 membres, 21 sont issus des associations du monde combattant et 6 sont issus des unités d'active de l'armée de Terre, de la Marine nationale et de l'armée de l'Air et de l'Espace.

Sa mission est de formuler un avis sur les demandes de carte du combattant présentées par le département Reconnaissance Réparation (DRR) de l'ONaCVG. Sans être contraignant l'avis de la commission est toujours suivi par la directrice ou le directeur général de l'Office.

La commission se réunit soit en formation plénière, soit en formation de groupe de travail restreint. Ce groupe de travail est composé de 6 membres, élus par la commission. La commission plénière se réunit au moins une fois par an. Le groupe de travail se réunit, en général une fois par trimestre, plus souvent si nécessaire pour mettre en œuvre rapidement des évolutions de la réglementation d'attribution de la carte du combattant. Depuis 2022, la commission émet un avis sur les demandes de statuts générationnels, présentés par le DRR.

Dans sa feuille de route du 15 septembre 2020, lors de l'installation de la CNCC,

Mission Reconnaître et Réparer

la ministre déléguée aux Anciens combattants et à la Mémoire, nous prescrivait :

"Je vous engage à conserver une approche valorisée du rôle de votre commission, c'est-à-dire à ne pas limiter son action à une simple chambre d'enregistrement mais à lui permettre de tenir un rôle en ce qui concerne la réflexion à mener en matière de statut du combattant, mais aussi de proposition en matière de réglementation de la carte du combattant."

C'est dans cet esprit que nous travaillons avec le DRR et les services de l'ONaCVG dont je salue la compétence et la disponibilité.

Pour illustrer cette méthode de fonctionnement du paritarisme, on peut citer les évolutions récentes mises en œuvre après avis de commission :

- Élaboration de la jurisprudence pour les personnels civils de recrutement local (PCRL) qui sont allés au contact avec nos armées ;*
- Évolution de la durée de mission sur un théâtre d'opération, de 120 jours à 16 semaines soit 112 jours . Évolution approuvée par la commission estimant qu'elle*



ne dénaturait pas la valeur de la carte du combattant, mais qu'elle permettait la prise en compte de retours anticipés par nécessité opérationnelle et non pour convenance personnelle. Cette mesure applicable à compter du 1^{er} janvier 2024, a été mise en œuvre dès le 9 janvier 2024. Preuve de la réactivité du DRR et de la commission.

Pour conclure, je voudrais souligner la pertinence du fonctionnement paritaire de cette instance au service des combattants d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Cette organisation est garante de la crédibilité de la reconnaissance de l'État, point d'entrée de la plupart des ressortissants de l'ONaCVG.



Réparation pour les rapatriés

Fait marquant



Le décret n°2023-890 du 21 septembre 2023 a ajouté 45 nouveaux sites à la liste des structures ouvrant droit à réparation.

Le 20 septembre 2021, à l'occasion d'une réception à l'Élysée consacrée à la mémoire des harkis, il demande pardon « aux combattants abandonnés, à leurs familles qui ont subi les camps, la prison, le déni ».

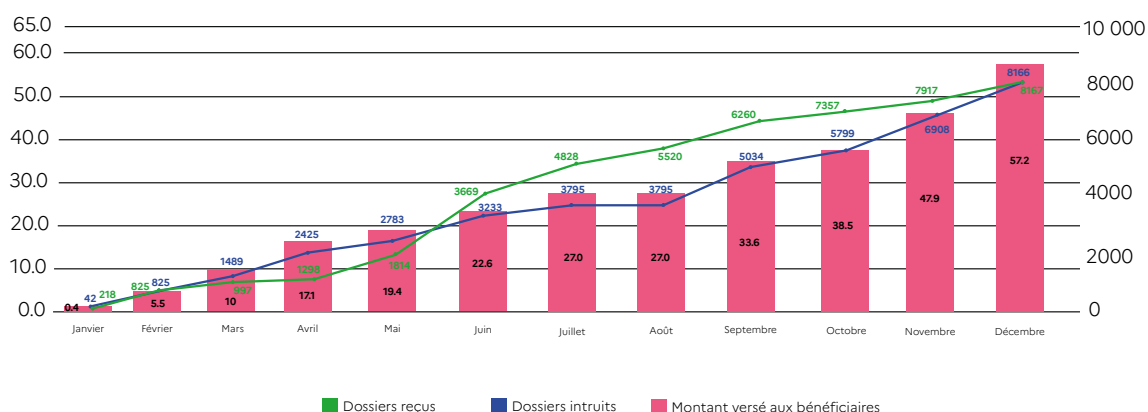
Le 23 février 2022, la loi portant reconnaissance de la Nation envers les harkis et les autres personnes rapatriées d'Algérie anciennement de statut civil de droit local et réparation des préjudices subis par ceux-ci et leurs familles du fait de l'indignité de leurs conditions d'accueil et de vie dans certaines structures sur le territoire français est promulguée

Le département des rapatriés assure les missions suivantes :

- pilotage et coordination de l'ensemble du processus de mise en œuvre de la loi n°2022-229 du 23 février 2022 ;
- expertise technique au profit de la Commission nationale indépendante de reconnaissance et de réparation ;

- représentation de l'Office dans l'ensemble des sessions plénières et restreintes de la commission nationale indépendante de réparation ;
- soutien et expertise auprès du service instructeur (département reconnaissance et réparation) concernant la loi n°2022-229 ;
- instruction des recours gracieux et suivi des interventions.

Dossiers cumulés en 2023 (M€ et unités)



Département des rapatriés

En 2023, 15 commissions ont eu lieu au cours desquelles 8166 dossiers ont été présentés, 827 ont fait l'objet d'une décision favorable pour un montant total à indemniser de 57150000 €. Le montant global indemnisé au 31 décembre 2023 s'élève donc à 96886000 € pour 12898 demandes présentés dont 11673 ont fait l'objet d'une décision favorable.

Le département des rapatriés gère l'ensemble des recours gracieux qui sont proposés au fil de l'eau à la Commission après analyse complémentaire.

Depuis la mise en œuvre du dispositif, 621 recours gracieux ont été instruits et présentés à la commission nationale indépendante, au 31 décembre 2023, ce qui porte le taux de recours gracieux traités à 75 %. Ils concernent, pour la majorité, une mise à jour de la durée de séjour ayant un impact sur le montant de l'indemnisation au regard des nouveaux éléments fournis ou d'une enquête administrative complémentaire. Par ailleurs, 100 % des recours gracieux reçus en 2022 ont été traités.

Le traitement des recours gracieux a permis de réduire de 68 % les recours contentieux déposés auprès des tribunaux administratifs.

Depuis la publication du décret n°2023-890 du 21 septembre 2023, 45 nouveaux sites ont été ajoutés à la liste des structures ouvrant droit à réparation. Au lendemain de la publication du décret, le système d'information a été mis à jour.

Depuis, et en 2023 ce sont 232 recours liés à l'ajout de nouvelles structures qui ont été enregistrés. Parmi ceux-ci, 51 ont été traités au 31 décembre 2023.

Mesures pérennes :

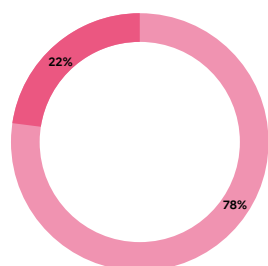
Allocations viagères

Au 31 décembre 2023, le montant des allocations viagères pour l'année en cours s'élève à 18,89 M€, pour 1950 bénéficiaires dont 3,406 M€ liés à la levée de forclusion prévue à l'article 8 de la loi du 23 février 2022. En 2023, ce sont 139 veuves qui ont bénéficié de la levée de forclusion.

Allocations de reconnaissance

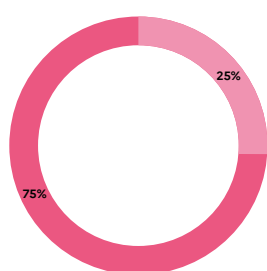
Au 31 décembre 2023 et pour l'année en cours, le montant des allocations de reconnaissance s'élève à 22,8 M€ pour 3444 bénéficiaires.

Demande de réexamen suite à l'ajout des nouveaux sites



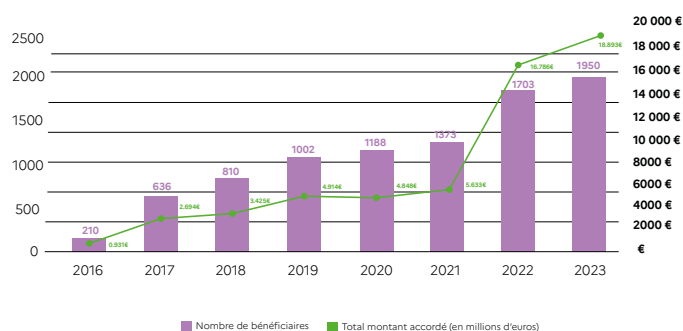
■ Demandes de réexamen en cours d'instruction
■ Demandes de réexamen instruites et présentées à la commission

Recours gracieux



■ Recours gracieux en cours d'instruction
■ Recours instruits et présentés à la commission

Allocation viagère



Département des rapatriés

Mission nationale harkis rapatriés

Les quatre agents de la mission nationale (hébergés au service départemental du Lot-et-Garonne) chargés de l'instruction des mesures pérennes rapatriés, dont les harkis, ont été formés en 2023 à la doctrine sociale de l'ONaCVG, au droit à réparation ainsi qu'au système d'information OCRM. Ils ont notamment contribué à la certification des temps de séjour, dans le cadre de la fin du dispositif du fonds de solidarité et du droit à réparation. Depuis le 1^{er} octobre 2023, deux agents instruisent les demandes d'indemnisation relatives à la loi du 23 février 2022.

À l'exception de la mesure pérenne d'allocation viagère, la baisse d'activité liée aux autres mesures (aides aux conjoints ou ex-conjoints survivants, bourses complémentaires, suivi des retraites de rapatriés, dossiers de secours exceptionnels) est compensée par un soutien accru dans le cadre du dispositif du droit à réparation mais également par l'instruction des demandes de rentes viagères, dispositif instituée par la loi de finances pour 2024.

Secours exceptionnels

En 2023, 29 bénéficiaires ont perçu un secours exceptionnel pour un montant total de 108 511 €.

Aides spécifiques au conjoint survivant

L'aide spécifique aux conjoint survivant est destinée à compenser de trop faibles ressources, la demande peut être faite à partir de cinquante ans et jusqu'à soixante-cinq ans.

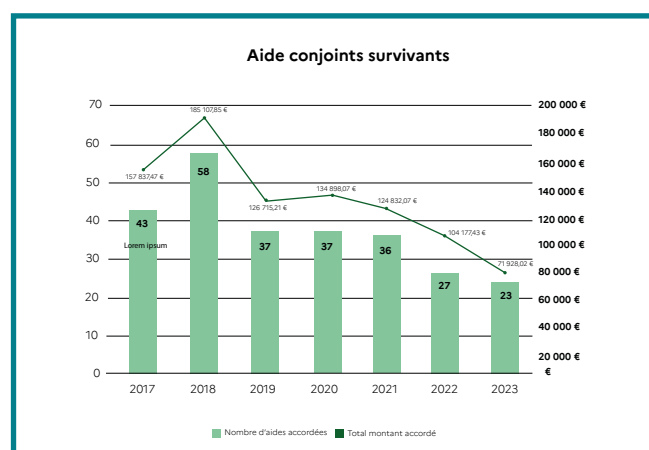
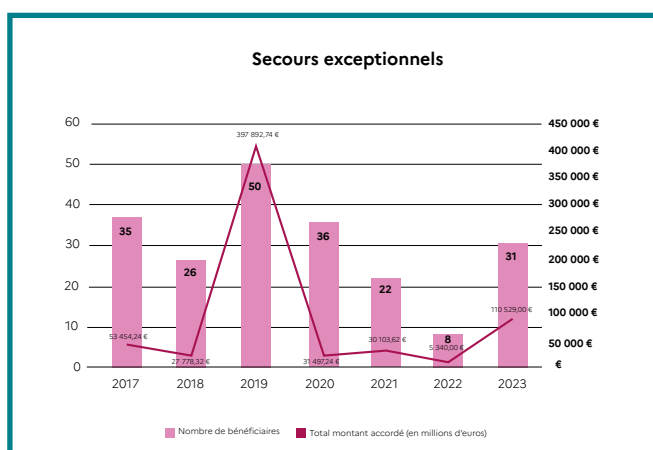
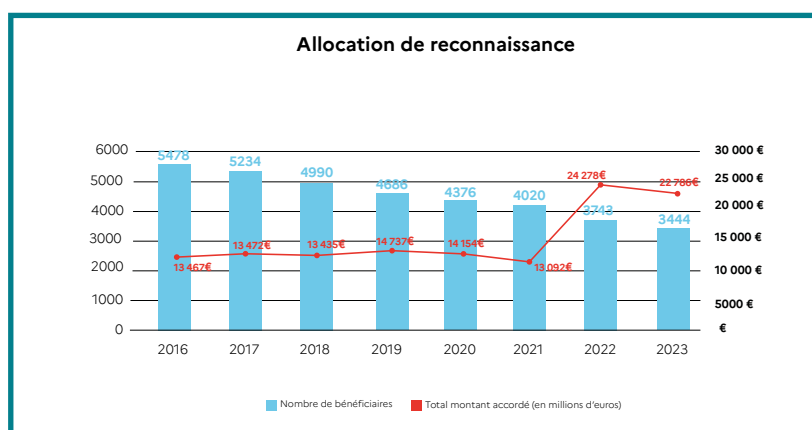
En 2023, ce sont 23 veuves qui ont bénéficié de cette aide.

Subventions aux associations harkis et rapatriés

En 2023, 25 associations harkis et rapatriés ont bénéficié d'une subvention, pour un montant total de 108 100 €.

Reconnaissance

Le département des rapatriés assure les recherches administratives liées aux personnes décédées et inhumées dans le cimetière du camp de Saint-Maurice-l'Ardoise (Gard).





Une année de transition

Le fait marquant



« L'aller vers », le ressortissant, moteur de la mission de solidarité

Il s'agit d'une approche qui invite les agents à sortir physiquement du service dans lequel il exerce pour aller au-devant des personnes dans le besoin ; qui invite aussi les services départementaux à nouer de nouveaux partenariats, avec les CCAS, les conseillers défense, etc.

L'année 2023 marque une étape de changement pour le département de la solidarité (DSO), à la fois dans ses priorités et dans son organisation.

Ces changements sont illustrés par le départ du bureau d'accompagnement des blessés vers le département créé pour cette mission, l'arrivée de la nouvelle cheffe du département et la fin du dispositif FDS. Un nouvel organigramme du département a été mis en place et la priorité donnée à la notion de « l'aller vers » et à l'harmonisation des pratiques.

Les chiffres de l'année

Budget consommé :

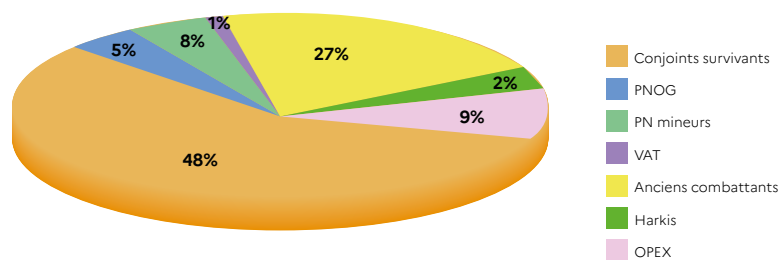
21 528 419 € en services départementaux

1 905 025 € en centrale

1 295 340 € à l'étranger

12 563 212 € Fonds de solidarité

Ressortissants aidés



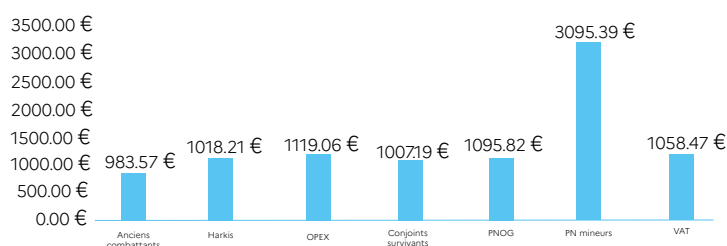
Action sociale

L'action sociale mise en œuvre à l'Office s'adresse aux ressortissants qui rencontrent des difficultés financières et/ou psycho sociales, temporaires ou de longue durée. Grâce à son maillage territorial, fort de son réseau d'assistantes de service social et de gestionnaires de solidarité, l'Office a accompagné plus de 18 000 ressortissants en 2023.

Ressortissants aidés

Les ressortissants issus de la troisième génération du feu ainsi que leur conjoint survivant représentent 75 % des ressortissants accompagnés. Par ailleurs, la population des pupilles mineurs et celle des combattants de la quatrième génération sont en constante augmentation (+ 6 % et + 10 % des interventions depuis 2022).

Montant moyen des aides



Le montant moyen des aides annuelles accordées aux ressortissants est sensiblement le même, quelle que soit leur qualité. Toutefois, les aides et subventions accordées aux pupilles mineurs ou en étude sont différentes de l'aide accordée aux autres ressortissants, cela explique la différence des montants moyens.

Mission Aider et Accompagner

L'accompagnement des pupilles

Les pupilles de la Nation

Une loi de 1917 a institué le statut de pupille de la Nation afin d'offrir une protection aux enfants, au cœur de la Première Guerre mondiale. Ce statut accordé à vie est unique en Europe. L'accompagnement de ces enfants, dont le(s) parent(s) n'est plus en capacité d'assumer l'éducation, a été depuis le début, confié à l'ONaCVG.

Le nombre d'adoptions avait connu une baisse sensible jusqu'aux années 2000. Depuis les attentats de 2015, il est à nouveau en augmentation (+ 8 % par rapport à 2022). Sur les 136 adoptions prononcées au 31 décembre 2023, 43 étaient liées à un acte de terrorisme, 93 en faveur d'enfants de militaires (dont 5 suite à un décès en opération).

Le 3 août 2023, l'article 23 de la loi a été modifié. La condition de naissance de l'enfant dans les « 300 jours » n'est plus liée à l'opération extérieure génératrice de la blessure mais à la date de la constatation de cette blessure et, notamment à la notion d'incapacité à pourvoir à ses obligations et à ses charges de familles. Ce chan-

gement a pour objectif de protéger les enfants dont le parent est victime d'une blessure psychologique, notamment d'un SPT qui se déclare tardivement.

Les motifs d'aides sont divers. Le nombre d'interventions est en hausse par rapport à 2022.

Les actions en faveur des pupilles de la République.

Cette qualité, souhaitée par le président de la République est accordée aux enfants dont le parent est décédé dans des circonstances exceptionnelles. Elle fait suite à l'attribution de la mention « Mort pour le service de la République »

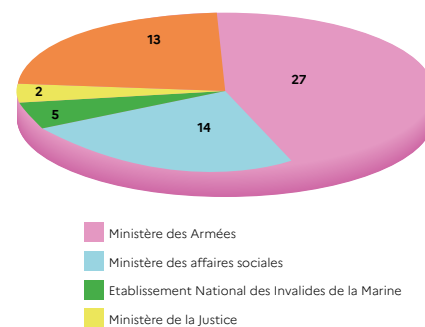
Depuis 2022, les huit commissions qui ont siégé pour accorder cette mention ont généré 61 décisions de la qualité de pupille de la République.

Chiffres clés pupilles de la Nation

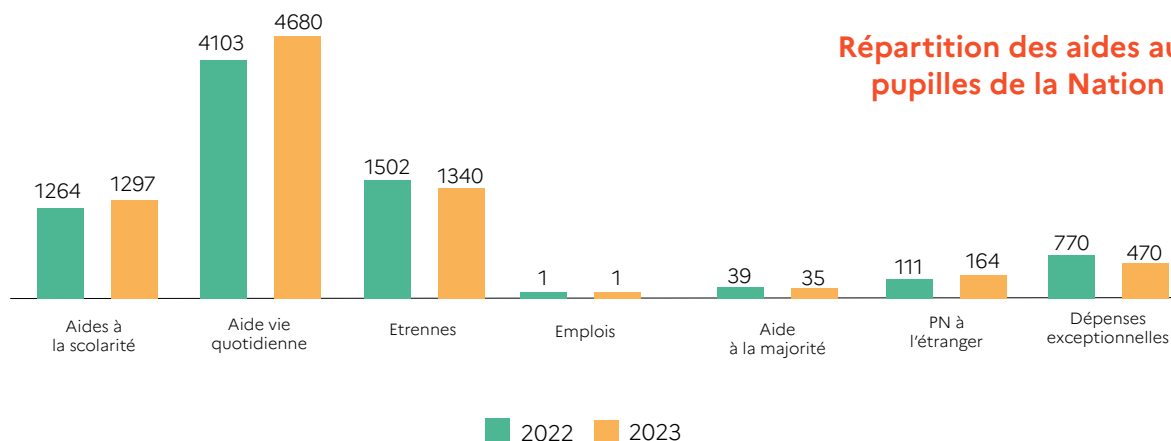
1254 pupilles de la Nation accompagnés, pour **7987** interventions financières et un budget de **5 152 570 €**.

136 nouvelles adoptions en 2023.

Origine des pupilles de la République



Répartition des aides aux pupilles de la Nation



Mission Aider et Accompagner

Le soutien des victimes d'attentats terroristes

L'ONaCVG s'est imposé désormais comme un acteur important de l'accompagnement des victimes d'actes de terrorisme.

Aux interventions financières, il faut ajouter un soutien à la reconstruction et pour cela, 8 victimes et 2 PN ont pu bénéficier de stages organisés par le Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides (CSINI) et 8 victimes ont pu bénéficier d'un financement pour une reconversion professionnelle ou des stages AFPA.

Il est important de noter que 2023 a vu l'élaboration de l'application SDVAT qui a pour objectifs, à la fois de sécuriser les données personnelles lors de l'envoi des listes ; mais aussi de disposer d'un outil plus efficient de suivi pour les services départementaux.

Les dates de 2023 VAT

À la demande du président de la République, 10 pupilles de la Nation (victimes directes ou enfants de victimes) ont assisté le **11 mars** à la cérémonie aux Invalides lors de la Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme.

13 octobre : attentat à Arras. Une victime tuée et 7 blessées. À ce jour, 2 requêtes en adoption par la Nation sont en cours

Chiffres clés VAT

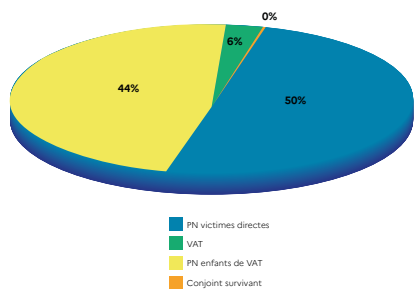
4589 victimes dans la liste transmise par le ministère de la Justice.

43 adoptions prononcées.

3449 interventions financières.

Budget : **2,213 M€**

Interventions



L'action sociale de l'ONaCVG en faveur de ses ressortissants à l'étranger

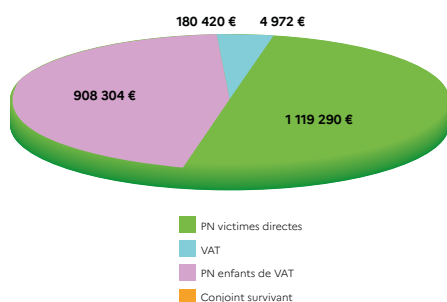
L'ONaCVG intervient en faveur de tous ses ressortissants, quelle que soit leur nationalité et quel que soit leur lieu de résidence. A l'étranger, son action passe par l'intermédiaire :

- de ses deux services en Afrique du Nord (Algérie et Maroc) ;

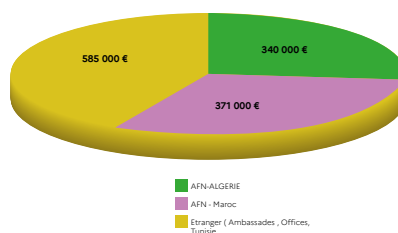
À l'étranger, son action passe par l'intermédiaire :

- de ses deux services en Afrique du Nord : Algérie et Maroc ;

Budget



Répartition



Mission Aider et Accompagner

- des ambassades et consulats de France, pour les états qui comptent un nombre significatif de ressortissants ;
- des offices d'anciens combattants conventionnés de onze états africains, de Madagascar et de Pondichéry.

La reconversion professionnelle

Les aides à la formation ou à la reconversion professionnelle peuvent être accordées à tout ressortissant de l'ONaCVG.

En 2023, 338 aides ont pu être attribuées pour budget total de 613 936 €.

L'Office vient compléter les aides de reconversion attribuées par Défense Mobilité aux militaires qui quittent l'institution et pour lequel le reste à charge est trop élevé.

Si le nombre de dossiers a sensiblement baissé en 2023, en revanche le montant total des aides accordées est en augmentation. L'explication tient principalement dans le coût des formations, élevé malgré les prises en charge des différents acteurs

de la reconversion. Le solde encore à charge des ressortissants est encore élevé et l'aide subsidiaire de l'ONaCVG permet de consolider le parcours de reconversion évitant ainsi un abandon de celui-ci pour raisons financières.

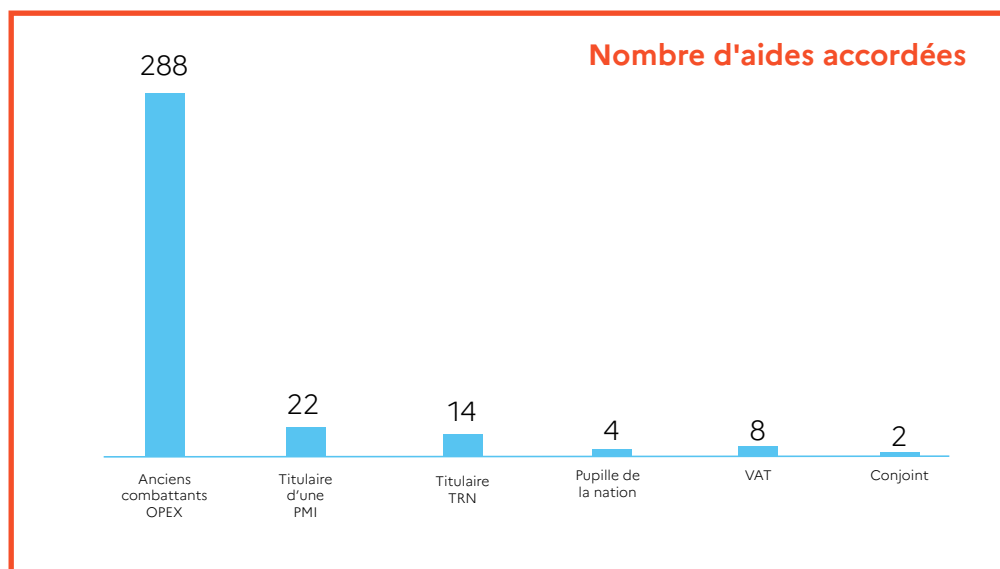
L'aide moyenne accordée est de 1816.38 € pour des ressortissants dont l'âge va de 22 ans à 65 ans.

En parallèle, 16 de nos ressortissants ont pu bénéficier du partenariat avec l'AFPA. Cet organisme permet un suivi individuel à l'accompagnement et à l'insertion professionnelle pour ceux qui seraient dans une impasse.

Le fonds de solidarité :

Sur 4566 dossiers présentés, 3153 dossiers ont reçu un avis favorable.

À la fin du dispositif 8047 bénéficiaires pour un budget total de 40 760 426 €.



Mission Aider et Accompagner

Séverine Foucaud

Agent de Solidarité du service départemental
du Puy-de-Dôme

« **J**e suis arrivée au service départemental du Je me suis engagée en 1996 comme militaire au 7^e bataillon de chasseurs Alpins à Bourg Saint Maurice où j'ai occupé les postes de secrétaire en gestion des ressources humaines puis adjoint au chef de la cellule contentieux du bataillon jusqu'en aout 2006.

J'ai ensuite demandé une mutation au centre du service national à Clermont Ferrand où je suis restée jusqu'en octobre 2011 à la section coordination.

Après une belle et très riche carrière militaire, j'ai réussi les sélections pour accéder à un emploi en qualité de civil de la défense à l'unité de soutien et d'infrastructure de Clermont-Ferrand où j'ai occupé le poste de référent RH civil et militaire.

Le 1^{er} février 2017, je suis arrivée à l'ONaCVG de Clermont-Ferrand comme agent de solidarité.

Le poste d'agent de solidarité a été une grande découverte et un nouveau défi à relever. Malgré mes nombreuses années aux ministères des Armées je n'avais jamais entendu parler des aides et du soutien qui pouvaient être octroyés par l'ONaCVG. Il s'agissait pour moi d'un véritable défi que de faire connaître l'office et ses missions.

D'une part aux nombreuses entités militaires de la région, mais également aux professionnels du travail social. Le but étant de travailler étroitement pour aider les ressortissants aussi bien financièrement qu'humainement. Depuis peu, il s'agit d'informer tous les ressortissants du département. Un énorme travail aussi bien utile que gratifiant.

La mission d'agent de solidarité touche beaucoup de catégories de personnes et est riche en expérience. Aider financièrement une veuve d'un ancien combattant apporte tout autant en satisfaction que d'accompagner un pupille de la Nation mineur jusqu'à la réussite de son entrée dans la vie active.

Être à l'écoute d'une victime d'attentat ou d'un blessé militaire renforce notre sentiment d'utilité. L'agent de solidarité a un rôle très important dans le monde combattant. La diversité des missions qu'il apporte, nous renforce dans la conviction de notre utilité. Ce poste sera sans nul doute, l'un des plus gratifiants de ma carrière.



Les tâches que je suis amené à accomplir sont très diverses :

- dossiers de solidarité : de l'envoi de la demande financière jusqu'à la validation de la commission de solidarité dans OCRM ;
- suivi des victimes d'actes de terrorisme – écoute, ouverture des droits (pmi, carte d'invalidité...);
- pupilles de Nations (établissement du rapport d'adoption, subventions...);
- accompagnement et suivi des blessés en étroites collaboration avec le bureau environnement humain des régiments ;
- gestion et suivi des dossiers des rapatriés ;
- établissement des demandes d'emplois réservés dans GERES ;
- dossier de demande d'aide à la reconversion dans OCRM ;
- établissement des cartes d'invalidités et cartes des stationnements pour personnes handicapées ;
- établissement des dossiers PMI, point de contact avec le service des pensions ;
- permanence Atlas,
- permanence dans les préfectures du département,
- visite au domicile des ressortissants.

Mon objectif professionnel est de développer le lien humain avec nos ressortissants et avec les acteurs de terrain.





Le fait marquant



Le département de l'accompagnement des blessés a été créé le 1^{er} avril 2023.

Il a pour vocation de relever les nouveaux défis du copilotage avec l'Igesa du dispositif ATHOS, de soutenir la mise en œuvre des mesures du Plan ministériel Blessés 2023-2027 et d'approfondir les relations avec les armées sur la prise en charge des blessés.

Épauler les blessés dans leur parcours de reconstruction

L'accompagnement des blessés au combat est ancré dans l'ADN de l'Office. C'est en effet pour répondre à ce besoin que, dès 1916, fut créé l'Office national des mutilés et réformés de guerre, l'une des institutions à l'origine de la création de l'ONaCVG.

Depuis les années 1970, les engagements en opérations extérieures se sont multipliés, entraînant la nécessité d'accompagner les combattants blessés de cette nouvelle génération des combattants OPEX. Depuis 2010, l'intensité des combats s'est encore accrue (Afghanistan, RCA, Sahel...), avec pour corollaire une forte augmentation du nombre des blessés, et la nécessaire prise en compte spécifique de la blessure psychique.

Face au lourd tribut que ces combattants paient à leur tour au service de la Nation et prenant en compte leur proportion croissante parmi ses ressortissants, l'Office renforce et diversifie son accompagnement des militaires blessés, tant physiques que psychiques, avec un suivi et un accompagnement qui s'exerce :

- dans la durée, car le blessé en OPEX est ayant droit de l'Office toute sa vie, de même qu'ensuite son conjoint survivant. Lors de sa radiation des contrôles, le blessé rendu à la vie civile cesse d'être suivi par la cellule d'aide aux blessés de son

armée ; l'ONaCVG prend alors définitivement le relais ;

- au plus près car, grâce à un maillage territorial unique de 104 services de proximité (en métropole et outre-mer), le blessé peut toujours s'adresser à un agent de l'Office proche de son lieu de résidence.

Dès 2014, concrétisant la prise de conscience ministérielle de ce besoin lié aux OPEX, le contrat d'objectif de l'Office 2014-2018 affichait l'ambition de participer à la réadaptation des militaires blessés au moyen de conventions avec les armées et le SSA. Pour rappel, le COP 2020-2025 a affiché l'objectif de contribuer efficacement au suivi des blessés et à leur réinsertion professionnelle, ainsi que l'ambition de mieux accompagner leurs familles.

Le rôle et les moyens de l'Office en soutien des blessés dans le cadre de ses missions

L'ONaCVG offre ainsi à tout blessé en OPEX, comme à tout autre ressortissant, un accompagnement de proximité

Mission accompagnement des blessés

(services départementaux) et un suivi personnalisé dont les mots-clés sont : accueil, écoute, orientation, conseil et aide.

Les ressortissants blessés et familles peuvent notamment bénéficier des services de l'Office dans les domaines suivants :

- accompagnement dans les démarches administratives ;
- aide à la reconversion et à l'insertion professionnelle dans la vie civile (accompagnement et formation), inscription au dispositif de solidarité nationale des emplois réservés ;
- aides financières face à des situations de fragilité ;
- adoption, suivi et accompagnement des enfants « pupille de la Nation » jusqu'au terme de leurs études supérieures ;
- délivrance de la carte d'invalidité pour les ayants droits ;
- délivrance de la carte de stationnement pour personne handicapée.

Le renforcement des relations entre l'ONaCVG et les armées ainsi que la gendarmerie permet d'assurer (parallèlement au parcours de soins assuré par le Service de santé des armées), le meilleur continuum possible du suivi administratif et de l'accompagnement social et professionnel du militaire blessé, de la survenance de la blessure à la fin de vie.

Au moment de la radiation des contrôles du ressortissant blessé (réforme définitive), la responsabilité de son suivi incombe à l'ONaCVG.

Suite à une décision ministérielle prise en 2014, l'Office devient en effet, via ses services de proximité, le référent et coordonnateur central du parcours du blessé réformé ; et ce, pour le restant de sa vie.

La prise en compte de ce suivi par l'Office nécessite une transmission fluide des dossiers par les cellules d'aide aux blessés des armées (terre, air, marine, SSA) et de la gendarmerie. L'indispensable continuité du suivi médico-administratif est assurée via nos conventions de partenariat qui optimisent ce transfert de responsabilité, notamment par la transmission d'un « passeport du blessé »

contenant l'historique de l'accompagnement antérieur de chaque blessé.

À ce jour, l'Office suit ainsi, dans la durée, plus de 2600 blessés et met en œuvre un dispositif d'aides adaptées tout au long du parcours d'accompagnement du militaire blessé.

Une attention particulière est portée aux ressortissants victimes de blessures psychiques ainsi qu'à leur famille.

En amont de la radiation des contrôles du militaire blessé en service (encore sous statut militaire), la coordination de son accompagnement est assurée par son armée d'appartenance. Pour autant, dès cette phase et à la seule condition qu'il soit ressortissant, l'Office est en mesure d'apporter à ce blessé le meilleur soutien de proximité possible dans le cadre des missions de reconnaissance, réparation et solidarité qu'il exerce en titre du CPMIVG. L'ONaCVG est ainsi en mesure d'intervenir à tout moment, pour mettre en œuvre des actions au profit des blessés (aides financières de solidarité, adoption des enfants comme pupille de la Nation, etc.).

La contribution de l'ONaCVG au dispositif ATHOS

ATHOS est un dispositif de réhabilitation « militaro-sociale » des militaires et anciens militaires blessés psychiques en service qui repose sur un réseau de maisons ATHOS déployé progressivement sur le territoire national et qui accueille déjà plus de 400 membres, dont près d'un tiers sont réformés et directement suivis par l'Office.

Dès l'ouverture des maisons ATHOS, les services départementaux de l'ONaCVG s'y sont investis en tant qu'acteurs concourants, apportant dans chacune d'elles un accompagnement individualisé et des aides diverses aux ressortissants de l'Office qui en sont membres.

Le maillage territorial de l'Office joue également un rôle d'information et de conseil sur les modalités d'accès à ce dispositif envers les ressortissants blessés psychiques recensés dans chaque département et territoire.

Mission accompagnement des blessés

Depuis le 1^{er} juillet 2023, l'implication de l'ONaCVG dans ce dispositif s'est encore accrue, en prenant une part active à la nouvelle gouvernance ministérielle du dispositif (sous la forme d'un pilotage partagé avec l'Igesa). Dans ce cadre, les missions qui incombent à l'ONaCVG sont :

- la doctrine et la prospective ;
- la coordination nationale des acteurs de l'écosystème ATHOS et les partenariats ;
- la soutenabilité budgétaire.

S'y ajoutent la coopération avec le conseil scientifique ATHOS, l'organisation des sessions du comité directeur ATHOS, et du colloque annuel ainsi que les mandats particuliers que la gouvernance confie à l'Office.

Le soutien de l'Office aux projets collectifs de soutien aux blessés financés par le Bleuet de France

L'ONaCVG, propriétaire de la marque « Bleuet de France » joue le rôle d'organe redistributeur d'une part significative des dons recueillis par le fonds de dotation du même nom.

À ce titre, l'Office sélectionne en particulier de nombreux projets portés par des blessés eux-mêmes, tant physiques que psychiques, ou conçus au bénéfice direct de ces blessés afin de concourir collectivement à leur reconstruction, et leur assure un apport financier, total ou partiel, émanant des collectes du Bleuet.

L'action du département de l'accompagnement des blessés en 2023

Créé le 1^{er} avril 2023, afin de relever les nouveaux défis du copilotage avec l'Igesa du dispositif ATHOS, de la mise en œuvre des mesures du Plan ministériel Blessés 2023-2027 et de l'approfondissement des relations avec les armées, ce nouveau département s'attache prioritairement à :

- agir en synergie et en complémentarité avec les acteurs institutionnels de l'accompagnement, à chaque étape du parcours du blessé ;
- appuyer et coordonner l'action des services départementaux dans le suivi et l'accompagnement des combattants blessés ressortissants, en prenant notamment en compte les besoins spécifiques des blessés physiques et surtout psychiques dont le flux généré par les récentes opérations extérieures dans lesquelles les armées ont été engagées dans les décennies 1970-2020 est en constante augmentation.

Ainsi, le département assure en particulier :

- le suivi médico-administratif, à l'échelle nationale, des blessés rayés des contrôles, en relais de l'action des cellules d'aide aux blessés des armées ;
- l'harmonisation de l'accompagnement des ressortissants blessés, en lien avec le département de la solidarité et en appui des directeurs des services départementaux de l'Office ;
- la facilitation de la participation des ressortissants blessés à des stages et activités diverses et plus particulièrement de reconstruction par le sport, en lien notamment avec le CNSD et le CSINI (voir photo), avec le concours financier du Bleuet de France,
- la mise en œuvre des mesures du Plan ministériel Blessés 2023-2027 qui concernent à divers degrés l'Office ;
- le copilotage du dispositif ATHOS de réhabilitation militaro-sociale des militaires et anciens militaires blessés psychiques qui, depuis le 1^{er} juillet 2023, s'exerce conjointement avec l'Igesa.

En outre, le département est en charge de l'animation des relations institutionnelles qui lient l'Office aux Armées, directions et services du ministère des armées.

Fonds de dotation du Bleuet de France



Au 1^{er} janvier 2023, la gestion de l'Œuvre nationale du Bleuet de France a été confiée à un fonds de dotation autonome. Le Bleuet continue d'être le symbole de la solidarité et de la générosité de la Nation en faveur des ressortissants que l'Office accompagne. Cette œuvre se devait de se moderniser, notamment pour développer une politique de mécénat, en complément des collectes nationales. Organisme de droit privé, ce fonds de dotation permet à présent de recueillir

plus d'argent pour les actions de solidarité et de mémoire, le fonds étant redistributeur vers l'Office, qui est resté propriétaire de la marque Bleuet de France. En 2023, 1666021 € ont été récoltés par le Fonds de dotation du Bleuet de France, grâce à l'implication du tissu associatif du maillage territorial de l'Office. Marie-Christine Verdier-Jouclas, directrice générale de l'ONaCVG, est vice-présidente du conseil d'administration du Bleuet de France.

Mission accompagnement des blessés

À ce titre, un effort particulier est porté sur :

- l'accès garanti des directeurs de nos services départementaux à toutes les unités militaires et la participation systématique aux commissions trimestrielles de suivi des blessés qu'elles organisent ;
- l'information des chefs de corps, des gestionnaires des ressources humaines et des présidents de catégorie sur les missions de l'Office au profit des combattants ;
- l'organisation des cérémonies de remise des Croix du Combattant ;
- la participation de l'Office aux journées des blessés organisées par les armées en zones de défense ;
- les liens entre les associations du monde combattant et les amicales (régimentaires, d'armes ou spécialités).

Bilan de l'activité 2023

Ces derniers mois, le département s'est particulièrement attaché à renforcer la place et le rôle de l'Office au sein de l'« écosystème ministériel Blessés » et de sa comitologie, en prise directe avec :

- le chargé de mission Blessés du cabinet de la secrétaire d'Etat aux Anciens combattants ;
- le chargé de mission Blessés et mémoire du Secrétariat général pour l'administration ;
- l'officier général blessés de l'armée de Terre ;
- l'officier général Blessés du Service de santé des Armées ;
- les armées et leurs cellules d'aide aux blessés ;

Le département s'est par ailleurs également appliqué à :

- amorcer une tournée d'échanges d'information et de bonnes pratiques entre le département et les SD, en s'appuyant sur les directeurs de chef-lieu de région ;
- finaliser la négociation de deux importantes conventions avec des partenaires institutionnels clé de l'accompagnement des blessés :
 - l'Institution nationale des Invalides (convention signée le 8 décembre 2023) ;
 - le Service de santé des Armées (signature de la convention le 13 juin 2024).

En matière d'engagement des fonds du Bleuet au profit des blessés, le département a :

- mis en place une commission interne

visant à sélectionner les projets de blessés éligibles à un financement participatif ;

- engagé une révision de la procédure de remboursement des frais de déplacement des blessés.

Dans le cadre du Plan ministériel blessés 2023-2027, l'Office a notamment contribué aux mesures de favorisation des retours vers l'emploi des blessés et à la création de la Maison numérique des militaires blessés et des familles (MNBF : <https://maison-des-blesses.defense.gouv.fr/>).

Concernant ATHOS, le département a notamment :

- piloté, sous l'égide de l'état-major des armées et du secrétariat général pour l'administration, un groupe de travail ministériel sur l'extension du dispositif à l'outre-mer ;
- prospecté et sélectionné la future maison ATHOS Grand-Est (choix validé par le Comité directeur).



Mission accompagnement des blessés

« *En avril 2017, je m'engage dans l'armée de Terre au régiment de marche du Tchad. Un an après, je suis blessé et entame une longue période de rééducation au sein de l'Hôpital d'Instruction des armées Percy et aux Invalides. En 2021 je suis réformé et de ce fait suivi et accompagné par l'Office national des combattants et des victimes de guerre.*

Ayant découvert le Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides au cours de ma période d'hospitalisation aux Invalides, c'est tout naturellement que je souhaite leur rendre la pareille et deviens bénévole auprès de la section musculation du Cercle en 2022. Côté au quotidien des militaires blessés et des personnes en situation de handicap conforte ma volonté de me spécialiser dans ce domaine. J'obtiens par la suite mon diplôme d'éducateur sportif.

Fort de cette expérience, je poursuis ma formation en passant un diplôme d'État handisport en alternance au CSINI sur l'année 2023/2024. Enfin j'ai eu l'opportunité au côté du CSINI de participer à plusieurs activités de reconstruction par le sport comme la moto, le paragolf ou en-

core le karting adapté, des activités que j'avais délaissé du fait de mon handicap. Je sais donc qu'aujourd'hui c'est possible et suis reconnaissant du soutien que l'ONaCVG m'apporte en me permettant de participer aux activités du CSINI.

Le CSINI, association résolument tournée vers le monde combattant, est un partenaire important de l'ONaCVG en matière de reconstruction des blessés par le sport. Une convention de partenariat entre le CSINI et l'Office a permis de financer depuis 2021, grâce à des crédits du Bleuets de France, de nombreuses activités organisées par le Cercle au profit de blessés ressortissants de l'Office et de leurs familles. L'appui de l'Office inclut en outre, le relais des offres de stages du CSINI vers ses ressortissants blessés, via les services départementaux de son maillage territorial, ainsi que la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement occasionnés.

L'action du CSINI s'intègre dans le plan ministériel blessés 2023-2027, et notamment son axe 8 « Reconstruire pas le sport ». La mission du CSINI se décompose en quatre volets :

Mission accompagnement des blessés

Aymeric

Militaire blessé réformé, ressortissant de l'ONaCVG

- favoriser la pratique d'activités physiques adaptées au profit des pensionnaires de l'Institution nationale des Invalides (INI) afin de contribuer au maintien de leur autonomie et de reculer les effets des maladies liées au vieillissement ;
- collaborer avec le service de Centre de réadaptation post-traumatique de l'INI par le biais de l'intégration des activités physiques adaptées dans le parcours de soins et de rééducation des personnes hospitalisées et tout particulièrement des militaires blessés ;
- proposer à toute personne en situation de handicap une offre de pratique sportive conforme aux souhaits de chacun que ce soit dans le cadre du loisir ou de la compétition via un choix d'une dizaine de disciplines ;
- participer, avec les structures militaires chargées d'apporter leur aide aux blessés Terre (CABAT), Air (CABMF. Air), Marine (CABAM), Service de santé des armées (SSA), gendarmerie (CABGEND) ainsi que l'Office national des combattants et des victimes de Guerre, et le Centre national des sports de la défense (CNSD), à la reconstruction des militaires blessés par la réalisation de stages de reconstruction mis en œuvre par le CSINI à leurs profits.



Mission accompagnement des blessés

Stéphanie

Militaire blessée réformée, ressortissante
et agent de l'ONaCVG



« J'ai 43 ans, je suis mariée et j'ai 3 enfants. Je travaille depuis le 1^{er} décembre 2022, au service départemental de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) des Hautes-Pyrénées. Je suis en charge du suivi et de l'accompagnement des blessés et intervins aussi sur les dossiers solidarité des ressortissants.

Je suis une ancienne militaire de l'armée de Terre, engagée en 2001 en tant que brancardier secouriste dans l'arme du Génie. Durant ma carrière, j'ai participé à plusieurs missions extérieures (OPEX).

En 2016 ma vie à basculé, j'ai été diagnostiquée comme étant souffrante d'un état de stress post traumatique (SPT) en lien avec des événements qui se sont passés lors des OPEX au Kosovo en 2002, puis en Côte d'Ivoire en 2004. Ce SPT est arrivé tardivement, 15 ans après ma première OPEX.

Durant ma convalescence, j'ai été suivie par la cellule d'aide aux blessés de l'armée de terre (CABAT). Mes référents m'ont beaucoup soutenue que ce soit durant le parcours administratif auquel j'ai dû faire face, mais aussi pour ma réinsertion professionnelle. Pendant cette longue période de 7 années, j'ai eu l'occasion d'effectuer plusieurs stages de reconstruction proposés aux blessés et cet accompagnement m'a aidé efficacement pour surmonter mon SPT.

Mission accompagnement des blessés

Je suis aussi membre de la maison ATHOS de Cambes depuis septembre 2021 et j'ai eu la chance de pouvoir y passer plusieurs séjours qui m'ont permis de rompre l'isolement, de reprendre goût à participer à des activités en groupe, mais aussi à reprendre confiance en moi. Au sein de la maison, il y a beaucoup de bienveillance et de soutien de la part de l'encadrement mais aussi de la part des autres membres.

Mon premier contact avec l'ONaCVG s'est fait lors de la demande de ma carte du combattant et du titre de reconnaissance de la Nation au retour d'OPEX en 2017. À ce moment-là je n'imaginai pas que quelques années plus tard mon avenir professionnel s'inscrirait au sein de l'Office.

À la suite de mon parcours de soin, souhaitant retourner dans la vie active, j'ai pu intégrer le service départemental des Hautes-Pyrénées pour effectuer un stage d'immersion professionnelle OMEGA proposé par la CABAT en novembre 2022.

Au départ cela devait être un stage d'une durée d'un mois mais au vu de mon intégration et de mon implication dans la mission solidarité, je suis restée une année complète en immersion. Au sein d'une équipe bienveillante et soucieuse de m'apporter une aide professionnelle et humaine, le directeur du service a sou-

haité pouvoir m'intégrer dans son équipe comme contractuelle.

Je suis ravie d'occuper un poste dont la fonction principale me tient particulièrement à cœur, car je suis en charge de l'accompagnement et du suivi des blessés. Cette mission me permet d'aider et d'orienter nos ressortissants blessés dans l'écoute et la confiance mutuelle.

Mon parcours a finalement été bénéfique pour pouvoir leur transmettre un message positif pour leur avenir et leur montrer l'on peut rebondir après avoir subi un SPT.

Vu le nombre grandissant de militaires blessés dans notre département, cette mission monte en puissance au sein du service et je mesure que mon parcours est un véritable atout pour les accompagner. Intégrée au sein d'un service départemental empli de bienveillance et de positivité, j'aspire à poursuivre ma carrière au sein de l'Office qui a su me redonner confiance en mes capacités.

Ce métier tourné vers les autres m'apporte un épanouissement professionnel que j'avais perdu. J'ai retrouvé aujourd'hui un emploi qui me correspond et je mesure tout l'enjeu que représente l'accompagnement des blessés et le rôle important de l'ONaCVG dans la reconstruction de ces militaires.





Mémoire et citoyenneté au cœur des territoires

L'année 2023 a été marquée par deux évènements mémoriels importants : le 80^e anniversaire de la mort de Jean Moulin (juillet 1943), et celui du centenaire de la Flamme sous l'arc de Triomphe, le 11 novembre. Les commémorations de la dissidence antillaise qui se sont déroulées en été ont ouvert le cycle du 80^e anniversaire des débarquements et de la libération de la France.

Le fait marquant



Centenaire de la Flamme sous l'arc de Triomphe

Il a été demandé aux directrices et directeurs de services départementaux de se rapprocher des associations et organismes qui ont participé aux cérémonies de ravivage au cours de l'année. Durant celles-ci, des lampes-tempête fournies par l'Office ont été allumées, puis ont rejoint les territoires où elles ont été présentées lors des cérémonies du 11 novembre 2023. Le message et la symbolique de la Flamme ont gagné ainsi toute la France dans un commun hommage aux morts pour la France.

En 2023, l'ONaCVG a de nouveau contribué activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de mémoire du ministère des Armées. Ses services départementaux et référents régionaux mémoire et ses hauts lieux de la mémoire nationale ont ainsi été un maillon essentiel de la territorialisation des programmes mémoriels. Parce qu'il se trouve à la croisée de nombreux partenariats, tant au niveau local que national, l'Office est le principal opérateur mémoriel pour le ministère et porte des initiatives de transmission des mémoires des conflits contemporains auprès de la jeunesse, qui participent à la construction d'une réflexion et d'une démarche citoyennes.

1-LES PROJETS ET ACTIONS PÉDAGOGIQUES DANS LES TERRITOIRES

Les concours jeunesse : « Petits artistes de la mémoire » et « Bulles de mémoire »

Plus de 4500 jeunes se sont inscrits au concours de bande dessinée « Bulles de mémoire » et près de 3500 aux « Petits artistes de la mémoire ». La dimension internationale du premier s'affirme grâce à des partenariats noués avec les homologues européens (VDK, WHI...), le second reste une référence pédagogique pour qui souhaite aborder d'une façon originale la Première Guerre mondiale avec de jeunes élèves. **1**

Mission Transmettre

Le développement des programmes nationaux

- Programme « Histoire et mémoires de la guerre d'Algérie »

Le 8 décembre 2023, l'Office a par ailleurs présenté au grand public à Rennes le spectacle *Traversées* (photo ci-dessous) autour des mémoires de la guerre d'Algérie, fruit de deux années de travail. Ce spectacle, qui est une commande spécifique de l'ONaCVG en partenariat avec le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, évoque les multiples mémoires de la guerre d'Algérie à travers des correspondances de part et d'autre de la Méditerranée. Il s'appuie sur un travail de résidence artistique original réalisé par l'ONaCVG avec des collégiens de Rennes durant une semaine complète.



- Programme « Mémoire des OPEX »

L'Office a poursuivi en 2023 la mise en œuvre du programme national sur les mémoires des opérations extérieures. Une attention particulière a été apportée à la mémoire de l'engagement français au Liban et au 40^e anniversaire de l'attentat du Drakkar survenu le 23 octobre 1983. De nombreuses conférences, séances de témoignages et cérémonies ont été mis en œuvre dans les territoires pour évoquer la mémoire de cet événement.

La conception d'outils et de contenus ludiques et innovants

- Outils rugby

En 2023, à l'occasion de la coupe du monde militaire de rugby et de la coupe du monde de rugby à XV, l'Office a conçu de nouveaux outils pédagogiques liant le sport et la mémoire. Une exposition itinérante permet de retracer en seize panneaux l'histoire du rugby à travers les

conflits mondiaux du XX^e siècle et est accompagnée d'une carte numérique interactive permettant de repérer visuellement les parcours de 245 rugbymen et de 311 lieux de mémoire qui leur rendent hommage.



- Outils citoyenneté

Au cours de l'année 2023, l'ONaCVG a lancé un groupe de travail afin de réfléchir à la conception d'un ensemble d'outils et de contenus pédagogiques permettant de

1 - La remise des prix nationale du concours au siège de l'UBFT



Partenaire essentiel des « Petits artistes de la mémoire », l'association l'Union des blessés de la face et de la tête (UBFT) a superbement accueilli les lauréats de la 17^e édition du concours. Dans ce lieu chargé d'histoire, singulièrement celle de la Première Guerre mondiale, les élèves de l'école élémentaire Eugène-Voisin (Joinville-le-Pont) ont pu faire vivre une fois encore la mémoire de Jules Fournier, ancêtre de l'un des participants, en présentant une version artistique du carnet de guerre de ce poilu, réalisée par leurs soins.

Mission Transmettre

faire le lien entre le travail de mémoire et les sujets de citoyenneté. ②

À la fin de l'année 2023, le département mémoire et citoyenneté a également réuni, dans les locaux de La Contemporaine, à Nanterre, les agents de la filière mémoire de l'Office. Pendant trois jours, le réseau a pu bénéficier d'interventions et d'échanges avec notamment la DILCRAH, la LICRA, la Protection judiciaire de la jeunesse et la Ligue de l'enseignement.

Le renforcement du partenariat avec la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

Depuis la signature d'une convention en 2021, l'Office poursuit un accompagne-

ment des professionnels de la PJJ dans la conception et la réalisation de projets mémoriels. En 2023, l'Office a pu organiser et prendre part à des formations professionnelles autant à l'échelle locale, régionale que nationale. Le département mémoire a notamment participé à des tables rondes sur l'enseignement des mémoires de la guerre d'Algérie lors de la rencontre professionnelle nationale « Histoire et mémoires à l'épreuve des enjeux citoyens » organisée par l'École nationale de la PJJ à Roubaix en juillet 2023. ③

Participation aux Rendez-vous de l'histoire de Blois

Outre la tenue d'un stand durant toute la durée de la manifestation (du 4 au 8 octobre 2023), l'ONaCVG, en tant que partenaire privilégié du festival, a proposé pour la première fois quatre table-rondes, autour de la thématique de 2023 « Des vivants et des morts ». L'Office a également organisé deux séances de dedicaces sur plusieurs stands du festival, à l'occasion de la sortie de la bande dessinée du Mont-Valérien *Du sang dans la clairière. Mont-Valérien 1941-1944.*

Le 80^e anniversaire de l'année 1943

Au-delà des onze journées de commémoration nationale l'année 2023 a été marquée par le cycle mémoriel du 80^e anniversaire de l'année 1943. De l'organisation de la commémoration des 80 ans de la révolte de Balata en Martinique à l'élaboration d'une conférence sur les 80 ans de la création du CFLN à Alger, en passant par la multitude d'initiatives (concours d'affiches, création d'exposition, spectacle son et lumière, parcours mémoriels) réalisées pour commémorer la libération de la Corse (photo page de droite en haut) – initiatives couronnées par les visites du président le République (28 septembre) et de la secrétaire d'État (4 octobre) –, les équipes des services de proximité de l'Office ont magnifiquement fait rayonner, en métropole et dans le monde, la mémoire de « l'année décisive ».

2 - LA VALORISATION DES LIEUX DE MÉMOIRE

Responsable de l'entretien et de la rénovation des 291 nécropoles, des 10 hauts lieux de la mémoire nationale et des 2 200 carrés

2 - La mallette pédagogique Joséphine Baker



Le jeu sérieux « Joséphine Baker : la voix de la liberté », réalisé avec le soutien financier de l'ambassade des États-Unis, a été diffusé en 2023. Il permet de découvrir le parcours d'engagement de Joséphine Baker. L'outil a été mis en valeur lors d'une soirée d'hommage musical aux *Harlem Hellfighters* et à Joséphine Baker dans les jardins du gouverneur militaire de Paris en juillet et également lors d'une journée de médiations pédagogiques à la villa Beau Chêne, ancienne demeure de Joséphine Baker au Vésinet (Yvelines) en septembre avec la présence de M^{me} Braun-Pivet, députée des Yvelines et présidente de l'Assemblée nationale.

Mission Transmettre

militaires qui composent le patrimoine de pierre du ministère des Armées, l'ONaCVG est également chargé de leur valorisation, au travers de l'organisation d'événements pédagogiques et culturels.

Ces lieux d'hommage et de souvenir, où se mêlent l'espace et le temps, sont propices à la transmission, à la réflexion et à la formation citoyenne.

Les nécropoles nationales et les carrés militaires

Témoignages immédiatement perceptibles des conflits contemporains, les nécropoles nationales sont des sites que l'Office s'attache à valoriser et rendre accessibles, notamment auprès du jeune public.

L'année 2023 a une nouvelle fois été l'occasion pour l'Office de développer des vecteurs de compréhension de l'histoire de ces lieux, afin que le public puisse appréhender plus facilement les mémoires portées dans les nécropoles. Cérémonies, médiations guidées, visites numériques, création de dépliants ou installation de panneaux d'information : ces dispositifs pédagogiques sont autant de manière d'améliorer la connaissance de ces lieux et d'honorer la mémoire de ceux qui y reposent.

Au total, ce sont plus de 136 actions de valorisation qui ont été menées sur les nécropoles nationales et carrés militaires de toute la France, touchant plus de 9000 participants.



Les hauts lieux de la mémoire nationale

Les hauts lieux de la mémoire nationale symbolisent chacun un aspect particulier des conflits contemporains. Ils sont des lieux privilégiés de transmission citoyenne



gérés et valorisés par l'ONaCVG, permettant de lutter au quotidien contre les falsifications haineuses de l'histoire.

La fréquentation des HLMN est en hausse avec plus de 487000 visiteurs en 2023. À titre de comparaison, ces mêmes HLMN ont accueilli 409137 visiteurs en 2022.

3 - Formations à destination de la protection judiciaire de la jeunesse



En octobre 2023, l'Office a proposé aux professionnels de la PJJ deux formations régionales en Grand-Est et en Occitanie. Les référents régionaux mémoire ont élaboré un programme de formation sur trois jours composé d'interventions d'historiens, de présentation d'outils pédagogiques, d'ateliers de mise en pratique, de séances de témoignages et de visites de lieux de mémoire.

En Grand-Est, les participants à la formation ont bénéficié d'une visite de la nécropole nationale de Douaumont (Meuse) par les RRM.

En Occitanie, les éducateurs de la PJJ ont pu découvrir le parcours des enfants cachés de Moissac (Tarn-et-Garonne) élaboré par la RRM, ainsi que le témoignage de Jean-Claude Simon, un ancien enfant caché et fils de résistants Éclaireurs Israélites de France.

Mission Transmettre



Le CERD - l'ancien camp de concentration Natzweiler/Struthof

Avec une forte augmentation des visiteurs en 2023 (+ 48 287 visiteurs par rapport à 2022), le CERD a réussi à proposer une programmation mémorielle riche et variée.

Un des temps forts de cette année 2023 a été la participation, le dimanche 30 avril, de la secrétaire d'État Patricia Miralles à la cérémonie nationale organisée sur le site de l'ancien camp de concentration, à l'occasion de la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.

Par ailleurs, l'année 2023 a permis de déployer la série de podcasts documentaires dédiés à l'histoire et à la mémoire du site. Enfin, plusieurs événements majeurs ont été organisés, notamment la représentation du 1^{er} juillet au mémorial de l'opérette *Le Verfügbar aux enfers*, écrite par Germaine Tillion en octobre 1944 (photo en haut à gauche) ou encore la marche inaugurale le 7 juillet du circuit du chemin des déportés.

4 - Projet national autour de Jean Moulin



À l'occasion du 80^e anniversaire de l'arrestation et de la mort de Jean Moulin, l'ONaCVG a proposé à cinq classes de collèges et de lycées de départements concernés par la mémoire du préfet résistant (Hérault, Eure-et-Loir, Bouches-du-Rhône, Rhône, Paris) de s'engager dans un projet pédagogique afin de commémorer ces événements.

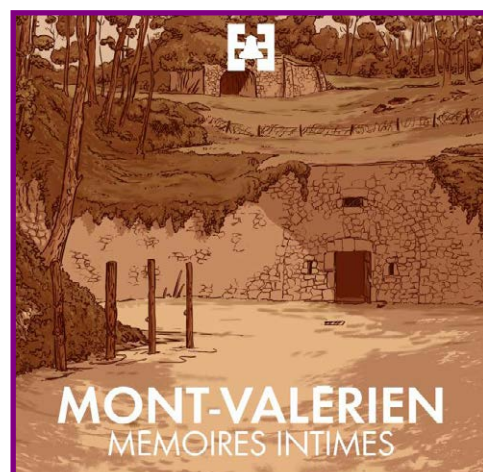
Durant l'année scolaire 2022-2023, accompagnées par les agents de l'Office, les classes participantes ont travaillé sur les liens entre leur département et la mémoire de Jean Moulin, réalisé des parcours locaux, visité des lieux de mémoire et mis en œuvre des projets pédagogiques aboutissant à diverses productions collectives.

Le mercredi 10 mai 2023, toutes et tous avaient rendez-vous à Paris pour présenter leurs travaux et lui rendre hommage lors d'une restitution organisée au Panthéon, monument où furent déposées les cendres de Jean Moulin en 1964, suivie d'un temps commémoratif.

Le Mont Valérien

L'un des temps forts de cette année 2023 a été la visite par le président de la République de la clairière du Mont-Valérien à l'occasion du 83^e anniversaire de l'Appel du 18 juin 1940.

À noter également la participation des équipes du mémorial du Mont-Valérien à l'organisation de la 5^e édition de la Rencontre nationale des Ambassadeurs de la mémoire de la Shoah.



Mission Transmettre

Par ailleurs, l'année 2023 a permis de déployer la série de podcasts documentaires (*Mémoires intimes du Mont-Valérien*) dédiée à l'histoire et à la mémoire du site mais également la sortie de la bande-dessinée *Du sang dans la clairière*. En matière de programmation, plusieurs événements ont marqué l'année 2023, notamment l'organisation d'une saison littéraire inédite.

Le Mémorial des Martyrs de la Déportation (Île de la Cité)

Au Mémorial des Martyrs de la Déportation, les équipes ont pu diversifier la programmation, en mettant particulièrement en avant les arts, les publications ainsi que les mémoires intimes comme médium de transmission de l'histoire de nos sites. Une saison littéraire ainsi qu'une programmation de spectacle vivant ont ainsi été proposées au public durant l'année 2023.

Le Mémorial de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie (Quai Branly)

La médiation sur ce HLMN s'est renforcée en 2023 avec l'organisation de visites guidées régulières sur le site. La programmation scientifique, culturelle et événementielle du MGACMT a par ailleurs pris une nouvelle dimension avec l'organisation d'une table ronde animée par Jean-Jacques Jordi, en présence d'une témoin tunisienne, d'un appelé de la guerre d'Algérie et d'un archiviste de la Contemporaine (juin 2023). De même, des visites du monument ont été organisées durant les Journées européennes du patrimoine et, plus globalement, les premiers dimanches de chaque mois.

Le Monument aux morts pour la France en opérations extérieures (Mopex)

Le succès rencontré par les premières visites guidées du Mopex réalisées durant les Journées européennes du patrimoine, ont permis de pérenniser cette offre de médiation, qui est aujourd'hui proposée chaque premier samedi du mois.

Le Mémorial national de la prison de Montluc

Malgré une campagne de travaux très impactante sur le site, les équipes du mémorial ont su adapter leur offre pédagogique afin de répondre aux besoins de l'ensemble des publics. L'augmentation de la fréquentation malgré ce contexte compliqué confirme le succès de la programmation du mémorial. L'un des temps forts de cette année 2023 a été la visite du président de la République, le 8 mai 2023, à l'occasion de la cérémonie en hommage à Jean Moulin, à la résistance française et aux victimes de la barbarie nazie.

La programmation scientifique, culturelle et événementielle a également été poursuivie en 2023 avec par exemple l'organisation d'un cycle culturel autour de l'inauguration de l'exposition d'art contemporain « Contre-espace – Aujourd'hui, les dix hauts lieux de la mémoire nationale », début du projet national artistique porté par l'ONaCVG sur l'ensemble de ses HLMN. De même, des représentations théâtrales ([photo ci-dessous](#)), un cycle de cinéma en plein-air ou encore des visites guidées nocturnes lors des Nuits de la lecture ont rythmé l'année 2023 au Mémorial.



Mission Transmettre

Le Mémorial du débarquement et de la libération de Provence (mont Faron)

La participation du Mémorial à des événements culturels nationaux a été renouvelée cette année, notamment lors de la Nuit européennes des musées. Pour la première fois, le Mémorial a accueilli une programmation de spectacles vivants lors des Journées européennes du patrimoine, à savoir la performance chorégraphique de Caroline Brotons (photo ci-dessous), précédée d'une visite guidée du mémorial.



Chiffres clés

1300 actions de transmission menées dans les territoires par l'ONaCVG.

1350 utilisations des expositions de l'Office dans tous les territoires.

Près de **800** interventions de l'ONaCVG en milieu scolaire et près de **50** formations d'enseignants ou de professionnels du secteur public par les agents de l'ONaCVG.

Plus de **200** actions menées par l'ONaCVG dans le cadre du SNU.

1 million d'euros de budget consommé pour les actions nationales et locales, dont **300000 €** pour la programmation de nos lieux de mémoire.

148000 € de budget alloué en subventions pour environ **90** projets soutenus.

Plus de **8000** jeunes participants à nos concours jeunesse.

136 actions de valorisation menées dans les nécropoles nationales et carrés militaires, avec plus de **9000** participants au total.

Plus de **487000** visiteurs dans les hauts lieux de la mémoire nationale.

Plus de **84** actions culturelles et scientifiques d'envergure organisées dans les HLMN.

À noter également que la programmation du Mémorial s'enrichit avec la création d'un nouvel événement phare : la randonnée mémorielle. Ce format a été testé pour la première fois en juillet et août 2023, son succès a confirmé l'intérêt du public.

3 - LES SUBVENTIONS D'INTÉRÊT LOCAL

Les subventions accordées par l'Office participent à la mise en place d'actions de transmission de la mémoire des conflits contemporains portées par les associations et les collectivités territoriales.

En 2023, l'Office a apporté son soutien financier à 90 projets, pour un total de près de 148000 €.

Parmi les nombreux projets soutenus, citons celui, dans le Cantal, d'un spectacle musical, *Un violon dans l'histoire*, organisé avec les Amis de la Fondation pour la mémoire de la déportation, autour des musiques de film traitant du thème de la déportation. Mais aussi la rénovation du monument aux morts de Saint-Lizaigne (Indre) auquel a été ajoutée une statue, réalisée par un artiste local, représentant un enfant pleurant son père (photo ci-dessous).



Mission Transmettre

Frédéric Pédrón

Directeur du Mémorial du débarquement
et de la libération de Provence - mont Faron



« *Après des études en histoire des relations internationales à l'université de Nantes, j'ai débuté ma carrière au sein de la direction des Affaires culturelles et des musées de la ville de Toulon en tant que médiateur culturel en 2001.*

J'ai rapidement été en charge du projet de la création d'un service de médiation culturelle pour les musées et galeries d'arts contemporains. Après la réussite au concours d'Assistant territorial du patrimoine, j'ai été nommé à la tête d'un service regroupant les missions de management (42 agents), de logistique (conservation, montage/démontage d'exposition, vernissage, événements, visites officielles...) et de développement culturel (médiation, outils multimédias, notices, exposition, programmation...) des structures muséales et d'un café-théâtre. Entre 2014 et 2018, je participe à la rédaction du Projet scientifique et culturel du Musée d'Art de Toulon préparant la réhabilitation et la modernisation de cette structure. Nommé attaché territorial de conservation, je deviens en complément à la gestion du service logistique et médiation, responsable du Musée des arts asiatiques de Toulon, où j'ai eu pour missions principales, le suivi des travaux de climatisation, l'évolution du parcours des collections permanentes et le renouvellement de la programmation culturelle.

J'ai pris connaissance de l'existence de l'ONaCVG en 2012 lors du développement d'un projet de médiation pour une association socio-culturelle pour laquelle j'exerçais du bénévolat en tant que référent pédagogique et intervenant vidéo. Le projet de l'association Baobab portait sur la récolte de témoignages du milieu humanitaire et d'aide sociale aux populations en difficulté (Les Amis de Jéricho, la Croix rouge et le Secours populaire), mais également pour son second volet sur les anciens combattants. Les élèves de CM2 visitaient les structures et interviewaient les acteurs, bénévoles ou employés afin de réaliser des reportages. Pour le volet intitulé « Résister », les enfants ont eu l'opportunité de visiter le mémorial du mont Faron, puis de recevoir dans leur classe l'amiral François Flohic, ancien aide de camps du général de Gaulle et acteur du devoir de mémoire de la France Libre. La préparation de ce projet m'a permis de découvrir le maillage institutionnel et associatif en lien avec la Seconde Guerre mondiale et le devoir de mémoire sur le territoire toulonnais.

En 2023, l'offre d'emploi pour le poste d'adjoint au directeur des HLMN du Var et ma volonté de m'investir dans un nouveau projet professionnel au sein d'un opérateur culturel et mémoriel, m'ont permis de me positionner et de rejoindre l'Office.



••• La principale mission est de définir puis de mener une politique de valorisation mémorielle sur les deux HLMN varois. Les structures sont par leurs natures et leurs fonction très différentes. Elles amènent donc des impératifs de gestion et des actions de valorisations spécifiques qui techniquement et historiquement peuvent être liées. Une mise en réseau s'impose mais demande des moyens supplémentaires.

Concernant le mémorial du mont Faron en cette année du 80e anniversaire des débarquements, ses activités de médiation mémorielle (Parcours culturels, Passeurs de mémoires, visites thématiques...) sa programmation culturelle et artistique (Monuments 1, Au fil de la mémoire, ses activités hors les murs (cycle de conférences et exposition temporaire) devraient permettre de sensibiliser les publics sur l'importance historique et nationale du débarquement en Provence.



Michael Landolt
Directeur du Centre européen du résistant déporté - Natzweiler Struthof

« J'ai effectué mes études d'archéologie à l'université de Strasbourg jusqu'à l'obtention d'un master. Après avoir participé à de nombreuses fouilles archéologiques en France et en Allemagne, couvrant toutes les périodes depuis le paléolithique parfois de manière contractuelle (CNRS, Conseil départemental de la Moselle...), j'ai travaillé dans un service de collectivité territoriale à partir de 2005 (Pôle d'Archéologie interdépartemental Rhénan, aujourd'hui Archéologie Alsace) avant de rejoindre le ministère de la Culture en 2015 au sein du Service régional de l'archéologie de la Direction régionale des affaires culturelles Grand Est à Metz.

J'avais en charge le suivi archéologique du département de Meurthe-et-Moselle et la lutte contre le pillage des sites archéologiques et historiques. Chercheur associé au laboratoire de recherche de l'UMR 7044 Archimède à Strasbourg, je contribue depuis plusieurs années au développement de l'archéologie des conflits contemporains. Mes recherches sur la Première Guerre mondiale se développent principalement autour de la vie quotidienne du combattant à travers son alimentation. Mes recherches sur la Seconde Guerre mondiale sont centrées, elles, sur la défense passive et les camps d'internement. Depuis 2020, je participe à des fouilles dans le camp de concentration de Natzweiler-Struthof en collaboration avec Juliette Brangé (Archéologie Alsace). J'effectue également des recherches sur les camps de Thil et du fort de Metz-Queuleu à Metz. De manière générale, mon expérience professionnelle m'a amené à participer à toute la chaîne archéologique de la fouille à la valorisation. J'ai ainsi dirigé une trentaine d'opérations archéologiques, participé à de nombreuses publications, enseigné, donné des conférences et collaboré à plusieurs expositions. En novembre 2023, j'ai rejoint l'ONaCVG comme directeur du CERD.

Mission Transmettre

Mes précédentes fonctions m'ont permis de travailler avec l'ONaCVG depuis plusieurs années, notamment dans le cadre de la lutte contre le pillage des sites liés aux conflits contemporains et de la fouille de sépultures de combattants des conflits mondiaux découverts lors des opérations archéologiques préventives. J'ai par exemple pu documenter en collaboration avec l'équipe du secteur d'entretien des nécropoles et sépultures de guerre une sépulture collective de soldats allemands de la guerre de 1870 aujourd'hui inhumés dans le cimetière franco-allemand de Gravelotte. Mon implication dans l'association mémorielle en charge du fort de Queuleu à Metz ayant abrité un camp annexe de Natzweiler et un camp spécial de la Gestapo pendant la Seconde Guerre mondiale m'ont également permis de connaître les missions d'un service départemental de l'ONaCVG. Impliqué dans l'étude et la transmission de l'histoire et de la mémoire depuis de nombreuses années, j'ai candidaté au poste de directeur du CERD qui répondait à mes attentes professionnelles, combinant à la fois une pratique managériale, de la médiation, de la préservation du patrimoine et une dimension scientifique.

Mon premier objectif a été d'être à l'écoute de l'équipe. Les premiers mois de ma prise de fonction ont été consacrés à améliorer l'organisation du fonctionnement de l'établissement, à coordonner et répartir les tâches des agents en déléguant les missions afin de valoriser les compétences de chacun. J'accorde aussi une place fondamentale au recueil des témoignages et objets. La mémoire de la déportation connaît aujourd'hui un tournant avec la disparition des derniers déportés. Leurs voix se tairont, mais les traces matérielles resteront. Il appartient au CERD d'assurer avec responsabilité la continuité de la mémoire en portant les témoignages de ces acteurs de l'histoire auprès des générations actuelles et à venir.



Par-delà la conservation de ces témoignages, je souhaite développer la collecte afin d'enrichir le fonds documentaire du site. L'accueil des visiteurs et la médiation constituent des enjeux importants devant notamment être améliorés de manière qualitative (accès au site, stationnement, formation des guides et médiateurs...). Des outils de médiation innovants devront être mis en place afin de partager la mémoire du camp et des déportés (présentation de l'évolution du camp, meilleure intégration des objets dans le musée, etc.).

J'ai à cœur de porter des actions à destination de la jeunesse. Le site du camp de Natzweiler constitue en effet un maillon essentiel pour son éducation au civisme et au respect. Je travaillerai également au renforcement des liens avec les mémoriaux des camps annexes situés de part et d'autre du Rhin. Cette action s'intègre logiquement dans le prolongement du label du patrimoine européen obtenu en 2018. Les partenariats avec les mémoriaux des autres camps seront développés afin de resituer le camp de Natzweiler dans l'histoire du système concentrationnaire mis en place dans le cadre de la répression politique et idéologique discriminatoire nazie.



Le maillage territorial

Le fait marquant



Dix-sept nouvelles écoles de porte-drapeau ont vu le jour en 2023. Pour venir en soutien des formations qui y sont dispensées un *Manuel à l'usage des jeunes porte-drapeaux* a été publié en octobre.

Une mission pivot dans les relations entre le siège et les territoires

Le département du maillage territorial et des associations (DMTA) joue un rôle central dans la gestion des 104 services départementaux, favorisant une collaboration efficace entre eux. En tant que département pivot, le DMTA assure une coordination stratégique et opérationnelle, facilitant la mise en œuvre des actions sur le terrain.

Le département fonctionne comme un point d'accès central pour toutes les demandes émanant de la direction générale adressées aux directeurs des services départementaux. Cette position privilégiée garantit une gestion fluide et réactive des requêtes, permettant ainsi de répondre aux besoins des différents intervenants.

De plus, le département entretient des liens étroits avec les organes décisionnels, agissant comme un pont dynamique entre les services départementaux et les instances de décision. Cette connexion directe favorise une circulation fluide de l'information, ce qui permet d'agir de manière éclairée et stratégique.

Dans cette perspective, le département s'engage activement à mettre en valeur les actions des services départementaux. En mettant en lumière leurs initiatives, leurs projets et leurs réussites, il contribue à accroître leur visibilité et leur impact.

Face aux défis auxquels sont confrontés les services départementaux, le département du maillage territorial a déployé en 2023 des outils et des ressources adaptés pour faciliter et optimiser leur activité quotidienne. Par ce biais, il renforce leurs capacités opérationnelles, contribuant à l'amélioration continue de leurs perfor-

mances et de leurs missions sur le terrain, dans le but d'offrir un meilleur service aux ressortissants de l'Office.

Porte-drapeaux, une mission en faveur de l'engagement mémoriel et citoyen

Face au vieillissement des porte-drapeaux communaux et associatifs, l'ONaCVG participe aux actions pédagogiques, civiques et commémoratives menées au sein des 47 écoles de jeunes porte-drapeaux en activité sur le territoire. L'objectif poursuivi est de contribuer à la transmission de la mémoire et des valeurs républicaines.

Tandis que le nombre de ces écoles ne cesse d'augmenter, elles bénéficient depuis octobre 2023 d'un nouvel outil éducatif : un *Manuel à l'usage des jeunes porte-drapeaux* consolidé par des rappels historiques sous forme de frises chronologiques. Ce dernier vise à enrichir leur compréhension des enjeux liés aux conflits du xx^e siècle, renforcer leur formation et valoriser leur engagement.

Ce guide, accessible aux plus jeunes, couvre ainsi divers aspects du rôle de porte-drapeau et de ses responsabilités, tout en approfondissant leur connaissance des protocoles de cérémonies.

Ce *Manuel à l'usage des jeunes porte-drapeaux* s'impose désormais comme une



Le maillage territorial

composante essentielle de leur formation, notamment dans le cadre des cérémonies nationales où ils officient. Leur engagement est d'ailleurs salué chaque année lors de l'« Opération jeunes porte-drapeaux » organisée par l'ONaCVG, et ce à l'occasion du 14 juillet. En 2023, 17 jeunes ont pu assister au défilé militaire et participer au ravivage de la Flamme sous l'Arc de triomphe.

Cet événement offre aux jeunes l'opportunité de vivre un moment symbolique et de renforcer le lien intergénérationnel, en favorisant notamment les interactions entre les nouvelles générations de porte-drapeaux et le monde combattant associatif.

Lien avec le Bleuet de France

Le DMTA est aussi en charge de la coordination des projets à faire financer par le fonds de dotation du Bleuet de France.

Par ailleurs, il orchestre les campagnes nationales de collecte pour le Bleuet de France au sein des forces armées, et de certaines institutions en France et à l'étranger.

Mission chancellerie au sein du DMTA

En 2023, la chancellerie a poursuivi son travail de centralisation et de transmission des mémoires de candidatures pour les ordres nationaux au profit du monde combattant et mémoriel, l'harmonisation au plan national de la rédaction des mémoires de proposition.

Cette année a également été marquée par une nouvelle mission : la rédaction des mémoires de proposition pour les ordres nationaux des personnels civils de l'Office.

Pour l'année 2023, l'expertise sur les décorations officielles (hors ordres nationaux) au profit des services de proximité a largement été facilitée par la réception de dossiers complets, marquant ainsi la fluidité entre la chancellerie et les services départementaux. Il en a été de même pour l'instruction des médailles d'honneur de l'ONaCVG.

Les associations

En collaboration étroite avec de nombreuses associations nationales et départementales, l'ONaCVG s'efforce de répondre aux besoins spécifiques de chaque bénéficiaire. Ces associations, riches de leurs réseaux locaux et de leur engagement, complètent l'action de l'établissement en offrant un soutien de proximité et en organisant diverses activités.

Pour renforcer cette synergie et améliorer les services offerts, nous avons récemment mis à jour l'annuaire des associations nationales et départementales. Cette révision vise à faciliter les contacts et à promouvoir une meilleure coordination entre les différents acteurs impliqués dans le soutien des anciens combattants et des victimes de guerre.



Chiffres clés 2023

330 saisines provenant de la sous-direction des cabinets traitées.
87 fiches métiers sur le cloud
100 modèles de discours sur le cloud.
17 jeunes à l'opération du 14 juillet
4 122 diplômes d'honneur de porte-drapeaux délivrés
67 médailles ONaCVG.
47 écoles de jeunes porte-drapeaux.

14 119 euros de subvention achat et restauration des drapeaux associatifs (financement du Bleuet de France).
56 mémoires de proposition (LH/ONM confondus).
45 instructions de décorations officielles hors ordres nationaux.
11 335 fleurs envoyées aux ambassades.

Au titre de sa mission d'opérateur de la politique de reconnaissance, de solidarité et de mémoire en faveur du monde combattant, l'ONaCVG dispose d'un maillage territorial composé de 104 services de proximité, dont deux services en Afrique du Nord (Algérie et Maroc).

Les services mènent des actions diverses :

- dans le champ de la réparation, ils sont l'échelon de proximité des ressortissants de l'Office, qu'ils informent sur leur droit ;
- dans le domaine de la reconnaissance, ils préparent les mémoires de proposition dans les ordres nationaux du monde combattant ;
- ils sont le « guichet unique » des dispositifs de reconnaissance et de réparation des harkis et rapatriés ;
- en matière de solidarité, ils mettent en œuvre la politique d'action sociale de l'Office ;
- en lien avec la transmission de la mémoire, leurs actions visent à transmettre aux jeunes générations la notion de citoyenneté et les valeurs du monde combattant et à préserver le lien entre ce dernier et la Nation.

Placés sous la double tutelle de la direction générale de l'ONaCVG et selon les cas, des préfets, des hauts-commissaires (outre-mer) ou des ambassadeurs (au Maghreb), les directeurs de services de proximité animent un réseau de partenaires associatifs et institutionnels dans les domaines de la mémoire, de la solidarité, de la reconnaissance et de la réparation. Le directeur d'un service de proximité fait le lien entre le monde combattant et la société civile. Il est le conseiller du préfet pour ce qui touche au monde combattant et est souvent appelé à le représenter, à sa demande, lors des congrès ou des cérémonies patriotiques.

Mémoires des opérations extérieures exposées en Guadeloupe

À l'occasion du 11 Novembre, le service départemental de la Guadeloupe a organisé une série de témoignages de combattants OPEX dans différents lycées de l'île.

Force est de constater que lors des passages dans les établissements scolaires, invariablement les élèves

associent ancien combattant à personne âgée grabataire. L'idée a alors germé de faire se rencontrer les Opex de différents théâtres et les lycéens. Ces premiers échanges informels se font avec trois combattants ayant servi au Kosovo, en Afghanistan et au Mali. Leurs récits ont eu un tel succès auprès des jeunes que nous avons voulu encadrer l'action pour la pérenniser.

Ainsi, à l'occasion du 11 novembre 2023, nous prenons contact avec les Forces Armées aux Antilles pour compléter nos équipes et proposer des témoignages de combattants d'hier et d'aujourd'hui. Les 3 équipes formées ont pu échanger avec les lycéens de Faustin Fléret à Morne à l'eau, du pensionnat de Versailles et de Gerville Réache à Basse-Terre.

Les élèves ont ainsi pu découvrir les métiers liés au déminage, au maintien de la sécurité en zone sensible, ainsi qu'aux infrastructures avec l'intervention des hommes du génie. Le plus marquant pour eux, fut les témoignages émanant des membres du Service de santé des armées. Ils ont pu réaliser l'importance d'avoir des personnels de santé au plus près des zones de combats et d'avoir une organisation des rapatriements rapide et efficace.

Plus que des métiers ils ont pu rencontrer des hommes et des femmes originaires de la Guadeloupe et interagir sur leur parcours, leur ressenti quant au départ et au retour sur l'île. La question de la blessure et de la réinsertion professionnelle sont des sujets qui ont aussi interpellé ces jeunes. L'opération est à renouveler !



Partenariat avec les sapeurs-pompiers des Alpes de Haute-Provence

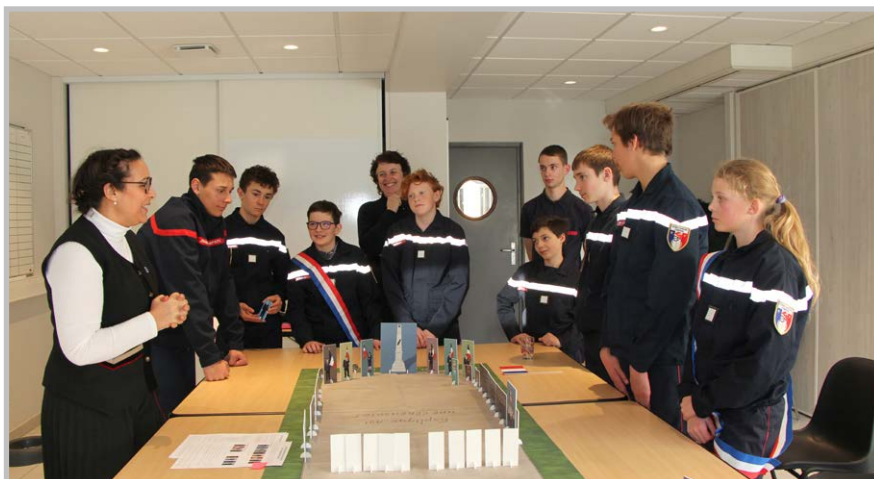
Le SD 04 a signé une convention de partenariat à l'automne 2023 avec l'Union départementale des sapeurs-pompiers des Alpes de Haute-Provence. L'objectif de cette initiative est de pouvoir intervenir dans les dix écoles de jeunes sapeurs-pompiers du territoire bas-alpin.

Les « cadets » sapeurs-pompiers étudient plusieurs sujets dans leur cursus : le prompt secours, la lutte contre les incendies, la protection des biens et de l'environnement, l'engagement citoyen et les acteurs de la sécurité civile, et les activités physiques et sportives. C'est sur la partie « engagement citoyen » que Margaret Missimilly, directrice du SD 04, Virginie Bresset, adjointe de direction, et Lorentina Novembrino,

assistante de direction, interviennent. Au programme : histoire du drapeau français et de ses valeurs, notion de citoyenneté, et présentation de la mallette pédagogique « Explique moi une cérémonie ! ».

Ce partenariat permet de faire connaître le monde combattant, mais

il a également motivé les jeunes pour s'inscrire à l'école de porte-drapeaux de l'ONaCVG 04. La prochaine promotion à Manosque intégrera d'ailleurs douze jeunes sapeurs-pompiers issus des casernes de Manosque et d'Oraison. Ce partenariat sera reconduit tous les ans pour chaque promotion.



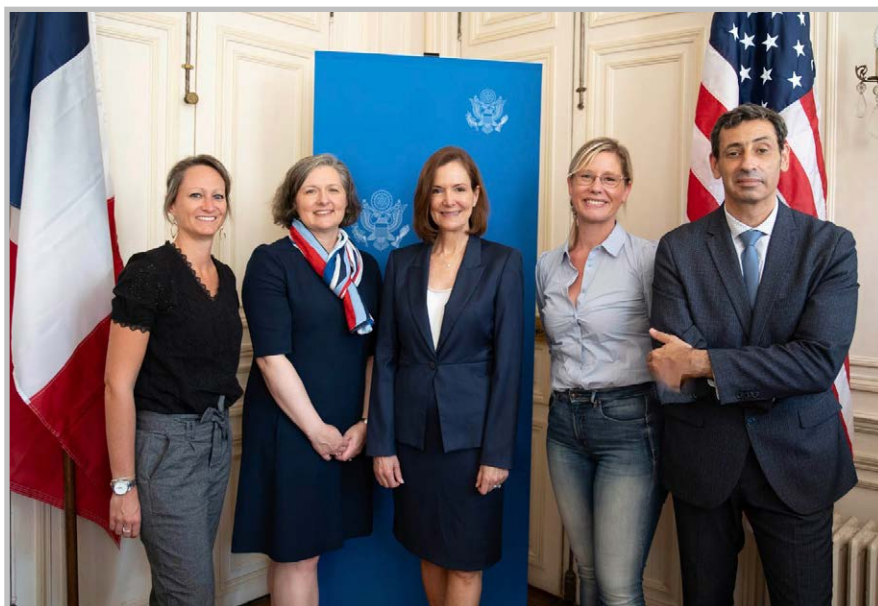
Prélude du 80^e anniversaire de la Libération sous le signe des arts et des mémoires en Ile-et-Vilaine

À Rennes, le cycle commémoratif de 2024-2025, autour de la Libération et de la fin de la Seconde Guerre mondiale, est un vecteur à la fois de mobilisation de partenaires de tous horizons, mais également un espace d'expérimentation de pratiques mémorielles

participatives. Une programmation croisée a été élaborée en partenariat avec la Ville de Rennes et son tissu artistique autour des arts vivants, du cinéma, des arts graphiques, de la musique, dans une perspective d'implication forte de la jeunesse.

Ce programme, construit sur une synergie parfaite entre le service d'Ile-et-Vilaine et la référente mémoire de Bretagne, chargée d'une mission nationale sur les arts vivants, a donné lieu à des premières préfigurations, dont une création théâtrale autour d'une « intrigue mémorielle » jouée en avant-première à l'auditorium des Champs Libres de Rennes, devant 400 scolaires conviés après la cérémonie d'hommage national à Jean Moulin, en présence du préfet de région, du général commandant la zone de défense et de sécurité Ouest, de la maire de Rennes.

Cette programmation, et son concept innovant, ont été présentés à Denise Campbell Bauer, ambassadrice des États-Unis, en visite au consulat américain de Rennes. Cette dernière a exprimé son vif intérêt pour ces modes de transmission mémorielle qui s'insèrent en parfaite harmonie dans les temps de commémoration plus traditionnels. Le succès de cette préfiguration a permis d'élaborer, pour 2024, un *escape game* géant à travers la ville de Rennes, impliquant huit comédiens et des centaines de scolaires sur le thème de la Libération.



80^e anniversaire de la libération de la Corse

En déplacement officiel en Corse pour notamment commémorer le 80^e anniversaire de la libération de l'île, M. Emmanuel Macron a rendu hommage aux patriotes corses, premiers à se libérer du joug fasciste dès septembre 1943, montrant ainsi la voie pour une libération future du territoire national.

Le président s'est rendu à la citadelle d'Ajaccio pour saluer la mémoire des patriotes corses. Dans les geôles de cette caserne des résistants ont été torturés et Fred Scamaroni se donna la mort « pour ne pas parler » le 19 mars 1943. Il a ensuite fait une halte devant la maison toute proche où naquit Danielle Casanova, résistante morte en déportation à Auschwitz.

Puis, le chef de l'État a assisté à une prise d'armes à Bastia et conclut cette journée à Bonifacio en dévoilant une

plaque rendant hommage au résistant Albert Ferracci dont l'établissement porte désormais le nom.



Des élèves du Maroc honorent les tirailleurs et les gومiers

En préparation du 80^e anniversaire de la Libération de la Corse, les élèves du lycée international français Louis-Massignon à Casablanca et ceux du collège de Montesoro à Bastia ont travaillé en commun sur le parcours des tirailleurs et gومiers marocains qui participèrent aux combats de la libération de la Corse.

Six mois après le début de ce projet mémoriel mené depuis les deux rives de la Méditerranée, les élèves

marocains ont retrouvé leurs homologues corses afin de préparer la restitution de leurs travaux présentée devant le président de la République, le 28 septembre à la citadelle de Bastia, par Francesca Calendini et Ghita Es Saki.

Présent à cette cérémonie, le service de Casablanca a accompagné l'ancien tirailleur marocain Salah Ben El Hadj décoré par le président Macron des insignes de chevalier de l'Ordre national du Mérite pour sa bravoure.

Le lendemain, afin de permettre aux élèves de se rendre sur les lieux des combats, les services de l'ONaCVG de Bastia et Casablanca ont organisé un parcours mémoriel sur la trace des gومiers marocains depuis le col de Teghime (photo ci-contre) qui fût pris, le 3 octobre 1943, par les gومiers du 2^e groupe de tabors marocains du colonel Boyer de la Tour. Un moment de recueillement devant les tombes des gومiers marocains à Saint-Florent a marqué cette visite avant de rejoindre le col de San-Stéphano pris par le 1^{er} RTM le 30 septembre 1943.

Cette dernière visite fût un moment d'intense émotion pour notre tirailleur de cette prestigieuse unité, Salah Ben El Hadj.

Le parcours mémoriel s'est achevé à la mairie de Bastia où le maire tenait à présenter l'ancienne mairie sur laquelle les gومiers du capitaine Then hisèrent le drapeau français. C'est à l'aube du 4 octobre 1943, que les gومiers eurent la délicatesse de ne pas enfoncer la porte d'entrée en passant par le jardin, geste qui demeure dans la mémoire des bastiais qui leur en sont reconnaissants.





Dans l'Eure-et-Loire, Jean Moulin vivant !

L'ONACVG d'Eure-et-Loire a proposé un projet porté par la préfecture, le conseil départemental et la mairie de Chartres afin de commémorer les 80 ans de la mort de Jean Moulin.

Ce projet « Jean Moulin ! Vivant ! » s'est caractérisé d'une part par la volonté de retrouver l'homme derrière le mythe et l'icône républicaine afin de souligner de façon prégnante la grandeur de son sacrifice. Il s'agit, d'autre part, d'appréhender cette figure par le

biais du sensible et de célébrer à travers son parcours, la vie telle qu'il l'a vécue avant son entrée en résistance, toute entière consacrée aux arts et à la République.

Quinze manifestations se sont tenues tout au long de l'année avec l'intervention de personnalités diverses : lecture de lettres par Stéphane Bern, conférence de Pascal Ory, académicien, conférence-lecture par Franck Ferrand, spectacle original etc.

Hommage aux victimes de la Shoah dans le Cher

Le dimanche 30 avril 2023 une plaque commémorative a été inaugurée, à la maison d'arrêt du Bordiot à Bourges, en hommage aux suppliciés du puits du Guerry

À partir de l'automne 1939, plus d'une centaine d'Alsaciens-Lorrains d'origine israélite s'étaient réfugiés dans le Cher, principalement dans l'arrondissement de Saint-Amand Montrond, qui, après l'instauration de la ligne de démarcation, était située en zone libre. Même après la suppression de celle-ci, ces personnes avaient pu demeurer sur place sans être inquiétées.

Dans la nuit du 21 au 22 juillet 1944, au moment où la rupture imminente du front allemand de Normandie laissait

prévoir une prochaine libération du territoire national, la Milice française et la police SS arrêtaient et transportèrent à Bourges, dans la prison du Bordiot, 70 personnes représentant la quasi-totalité de la communauté israélite de Saint-Amand.

Le 24 juillet, 26 hommes furent extraits de la prison et emmenés dans une camionnette vers une destination inconnue (on parlait vaguement d'un camp de concentration en Allemagne). Le 26 juillet, trois autres détenus furent à leur tour enlevés. Enfin le 8 août, huit femmes (en principe sans enfants à charge) subirent le même sort.

Ces 36 personnes furent conduites jusqu'à un domaine agricole abandonné,

la ferme de Guerry. Là, ces personnes (âgées de 16 à 85 ans) furent massacrées, certaines après avoir été torturées, jetées vivantes au fond de trois puits et recouvertes de gravats. Il n'y eut qu'un seul survivant, Charles Krameisen, dont le témoignage permit de retrouver ultérieurement les corps des victimes.

Depuis 1946, chaque année à l'occasion de la Journée nationale à la mémoire des victimes de la déportation, une cérémonie officielle est organisée sur le site du drame, rassemblant les descendants des victimes, les autorités publiques et la population.

Afin d'enrichir cette cérémonie, le directeur du service départemental de l'ONaCVG, Claude Vigoureux, avait proposé au directeur de la maison d'arrêt de Bourges, Sébastien Leys, d'apposer une plaque mémorielle sur le site de la prison du Bordiot, en souvenir des Juifs raflés à Saint-Amand et des victimes des puits de Guerry.

Le dimanche 30 avril 2023 en début d'après-midi, et en présence du directeur de cabinet du Préfet, Carl Accettone, du procureur de la République, Céline Visiédo, des élus du Cher et des représentants des collectivités territoriales, avec la participation exceptionnelle du grand rabbin de France, Haïm Korsia, et de l'archevêque de Bourges, Mgr Jérôme Beau, un espace mémoriel a été inauguré, avec la plantation d'un figuier, symbole de vie.



En Algérie, commémoration d'une étape cruciale de la libération de la France

Dans le cadre de sa mission mémorielle, le service de l'Office national des combattants et des victimes de guerre d'Alger a commémoré, le 13 juin 2023, en partenariat avec la mission de défense de l'ambassade de France en Algérie, le 80^e anniversaire de l'installation du Comité français de libération nationale (CFLN).

L'événement s'est déroulé à Alger, en souvenir du lieu ayant vu la proclamation du CFLN en 1943, dont l'objectif était de coordonner les efforts de guerre et d'amorcer la Libération. La journée s'est ouverte, au siège du service de l'ONaCVG, par un discours de l'ambassadeur de France en Algérie, à travers lequel il a rendu hommage à quatre vétérans de la Seconde Guerre

mondiale, conviés à la cérémonie. Un moment de recueillement a ensuite eu lieu en présence d'élèves du lycée international Alexandre-Dumas, au carré militaire du cimetière de Bologhine, lequel abrite des sépultures de 600 soldats français.

Le programme s'est poursuivi, jusqu'en fin de journée, par la projection du film documentaire d'Éric Blanchot *Ils étaient la France libre*, dont les images mettent l'accent sur le rôle des tirailleurs de l'Armée d'Afrique dans la reconquête des territoires occupés.

Cette cérémonie de commémoration a été clôturée par une conférence, ouverte au public, de M. Hervé Gaymard, présentée au sein de l'Institut français d'Alger. Dans son propos, l'ancien ministre a procédé à la reconstitution de l'histoire du CFLN, en rappelant la contribution déterminante de Charles de Gaulle et d'Henri Giraud, lors de leur rencontre à Alger en 1943, à la mise en œuvre du processus de Libération.



La Nouvelle Calédonie, messagère de la Flamme sous l'Arc de triomphe

Appuyée par le SP 988, la classe de défense et de sécurité globale du collège Baudoux de Nouméa, sous la houlette de M^{me} Hannequin, s'est rendue en métropole dans le cadre du centenaire de la Flamme sous l'Arc de triomphe.

ont permis de faire rayonner la Flamme sur tout le territoire pour les cérémonies du 11 novembre 2023. De Koumac en passant par Lifou, La Foa et bien sûr Nouméa, ce sont au total 11 communes qui ont pu bénéficier de la Flamme de l'Arc de triomphe dans le cadre du centenaire de l'allumage de celle-ci.



Ce projet, préparé durant toute l'année scolaire par les élèves qui ont collecté les fonds nécessaires en menant de nombreuses actions, s'est articulé autour de la récupération de la Flamme à l'Arc de triomphe à Paris, le 30 octobre 2023. La cérémonie de ravivage s'est déroulée après un voyage mémoriel sur les champs de bataille de la Première Guerre mondiale, en particulier à Vesles et Caumont, commune de l'Aisne où le bataillon mixte du Pacifique, appelé également bataillon des tirailleurs canaques, s'est couvert de gloire en octobre 1918.

Cette classe de défense a ramené en Nouvelle-Calédonie quatre lanternes qui



Des élèves de la Meuse engagés dans l'organisation d'une cérémonie mémorielle

Le secteur des sépultures Suippes-Verdun a procédé au complet remplacement des croix du carré militaire d'Arrancy sur Crusnes.

Le SD 55 a proposé à l'école primaire de la commune la plus proche, Rouvrois sur Othain, de participer à cette opération.

Les enseignantes de CM1 et CM2 ont de suite adhéré au projet en l'inscrivant dans leur démarche pédagogique de l'enseignement civique et citoyen. Plusieurs rencontres ont été nécessaires pour élaborer le challenge, notamment organiser une cérémonie d'inauguration, et ce d'une manière singulière,

car ce ne sont pas des adultes qui guideront les élèves durant la cérémonie, mais le contraire. En effet ce sont les élèves qui ont pris le parti de tout organiser : accueil, discours, déroulé, type d'hommage, dépôt de gerbes...

En lançant les invitations aux personnalités et autorités locales, parmi lesquelles le préfet de la Meuse, M. Xavier Delarue, les élèves ont touché juste et aux cœurs les différents participants qui s'en sont trouvés émus.

Poèmes, chants, dépôt individuel de fleurs, lâcher de ballons pour les soldats, tout était pensé à partir du travail de recherche des enfants concernant plusieurs poilus du lieu. Il a été

compliqué de faire des choix parmi les 235 hommes inhumés en ce lieu et tombés durant les combats des 20, 21 et 22 août 1914. Mais l'hommage valait pour tous.

Tous les élèves ont participé, l'école a fièrement tenu son rôle dans l'accompagnement des jeunes sur les chemins de l'histoire et de la mémoire. Le service départemental a initié un mouvement et l'a soutenu tout du long. Mais au final ce sont bien les élèves qui ont été les acteurs et les adultes les spectateurs.

Plusieurs anciens combattants et porte-drapeaux ont manifesté leur émotion en laissant poindre une larme à l'œil devant tant d'engagement et de ferveur : le flambeau a été transmis, gageons qu'il restera allumé longtemps dans l'esprit de nos jeunes.



Journée de cohésion avec les pupilles du Morbihan

Le samedi 9 septembre 2023, les pupilles (de la Nation et de la République), suivis par le service départemental du Morbihan, ont participé à une journée de cohésion à Lorient.

La matinée a débuté par un *escape game* : «L'affaire enigma». Au cœur de Lorient La Base, ils avaient la mission de résoudre une affaire non classée, oubliée depuis plus d'un siècle. Cette enquête qui s'inspire de faits réels et imaginaires leur a fait remonter le temps sur le site de l'ancienne base de sous-marins. Observation, logique et collaboration étaient les maîtres-mots de ce jeu de piste inédit.

L'après-midi, des ateliers ont été organisés par les voileuses au large pour faire découvrir l'univers de la voile et les catégories de bateaux concourant à

la Transat Jacques Vabre (Ultime, Imoca, Class 40...). Pour certains d'entre eux, la fin de journée s'est clôturée par une sortie en mer.



Les combattants issus de la Polynésie française honorés

40 ans après l'attentat du poste Drakkar à Beyrouth et 15 ans après l'embuscade d'Uzbeen en Afghanistan, émouvant hommage aux jeunes Tamarii volontaires des opérations extérieures (OPEX) sous l'arc de Triomphe à Paris, le 9 octobre.



Dans le cadre des commémorations des 40 ans de l'attentat du poste Drakkar à Beyrouth, en cette année d'hommages à tous les combattants des OPEX, M. Philippe Leydet, directeur du service territorial de l'Office national des combattants et des victimes de guerre de Polynésie française a ravivé la Flamme sous l'Arc de triomphe de l'Étoile à Paris.

Pour la neuvième fois, cette cérémonie a permis de rendre un hommage national au courage et au sacrifice des 411 Polynésiens

dont 16 jeunes Tamarii volontaires au titre des OPEX, morts pour la France depuis 1914.

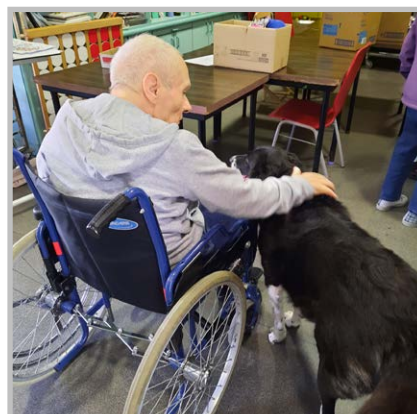
M. Philippe Leydet, accompagné de M. Steve Chailloux, député de la 2^e circonscription et de M^{me} Sarah Teriitaumihau, déléguée de la Polynésie française ont déposé une gerbe sur la tombe du Soldat inconnu avant de procéder au ravivage de la Flamme au nom de l'ensemble du monde combattant polynésien et notamment de l'Union nationale des combattants, de l'Association des familles des Compagnons de la Libération, du Souvenir Française, de l'Union nationale des anciens combattants d'Indochine, des théâtres d'opérations extérieures et d'Afrique du Nord, de la Fédération nationale des anciens des missions extérieures, de l'association nationales des sous-officiers de réserve de l'armée de l'Air et de l'Espace ; de l'Amicale des anciens de la Légion étrangère de Polynésie Française et de l'Amicale du bataillon du Pacifique. Cette cérémonie, qui s'est déroulée en présence de nombreux jeunes polynésiens et amis de la Polynésie française, a été empreinte d'une grande dignité et de beaucoup d'émotions permettant à toutes et tous de se souvenir des morts pour la France polynésiens tombés en opérations extérieures.

Reconstruction d'un blessé psychologique dans le Tarn-et-Garonne

Florent GASP, blessé psychologique suivi par l'ONaCVG, a soutenu avec brio son mémoire de Master 2 (encadré par la professeure Stacey Callahan et la médecin chef des armées Marion Trousselard, responsable du département de neurosciences à l'Institut de recherche biomédicale des armées) sur le trauma secondaire des conjoints de militaires. Il est devenu psychologue clinicien après 5 années d'études. Il a débuté en 2023 une thèse de doctorat sur le vécu des conjoints de victime de stress post-traumatique et souhaite développer une réflexion sur la prise en charge des familles de militaires. Parallèlement, il consulte dans un centre de traitement de la douleur ouvert à Auch (Gers) avec deux associés et propose un suivi des blessés souffrant de stress post-traumatique.

Médiation par l'animal au sein des Ehpad labellisés des Vosges.

Le service départemental de l'ONaCVG des Vosges, dans le cadre du suivi du label Bleuets de France décerné aux Ehpad de la Haute vallée de la Moselle, a financé deux ateliers de médiation par l'animal menés par la société Réa'nima qui est



venue avec des lapins nains et géants, des cochons d'Inde à poils courts, longs ou frisés ainsi que deux Border Collies.

C'est la première fois que ces deux Ehpad labellisés accueillent cette animation. La première s'est tenue à Bussang en novembre 2023, la seconde, au Thillot en décembre 2023.

Accompagnés des agents du service, nos ressortissants ont pu rencontrer, Splach, le jeune Border Collie tout fou, son amie Dulcia et Bisous, lapin très affectueux, ou, encore Capucine.

Ce moment d'échange, de partage, de gentillesse a été très apprécié, tant par l'équipe soignante que par les résidents ou les agents de l'ONaCVG. D'ailleurs, nous avons été émus de voir la connexion entre les animaux et la joie ressentie par un résident qui rencontrait des blocages émotionnels depuis son entrée en Ehpad. L'ONaCVG poursuit ainsi sa mission d'accompagner ses ressortissants dans les épreuves de la vie.

Hommage aux victimes de l'attentat du Drakkar dans le Pas-de-Calais

L'ONaCVG 62 a organisé, le 10 octobre à Béthune, une manifestation pédagogique mémorielle à l'occasion du 40^e anniversaire de l'attentat du Drakkar perpétré le 23 octobre 1983.

La journée a débuté par un moment de recueillement sur la tombe de Patrick Levaast, mort pour la France au Liban, au cimetière nord de Béthune, en présence de M. Eddie Bouttera, sous-préfet de Béthune, de M^{me} Véronique Peaucelle-Delelis,

directrice générale de l'ONaCVG, de M^{me} Mady Dorchies-Brillon, conseillère régionale, de M^{me} Jacqueline Imbert, conseillère municipale représentant le maire de Béthune et du colonel Jean-Pierre Pakula, vice-président national de l'Anopex.

Cette cérémonie émouvante s'est déroulée en présence de M^{me} Annick et M. Jean-Pierre Levaast, sœur et frère de Patrick Levaast, entourés par M^{me} Janine Thomas-Verrière, présidente de l'ARFVA-Drakkar, et de deux des douze rescapés, M. Robert Guillemette et M. Rani Niati.

La manifestation s'est poursuivie à la salle Olof-Palme où était organisée une conférence sur l'attentat du Drakkar.

Après un rappel du contexte historique par l'historien M. Bernard Phan, agrégé d'histoire, professeur de chaire supérieure, deux rescapés, M. Robert Guillemette et M. Rani Niati, ont témoigné devant un public particulièrement attentif composé de 300 personnes dont 200 collégiens et lycéens du Nord et du Pas-de-Calais.

Un hommage aux soldats morts pour la France lors de l'attentat du Drakkar a également été rendu au monument au mort de Béthune (photo ci-contre) au cours d'une cérémonie commémorative en présence des autorités, des associations patriotiques, des rescapés et des familles originaires du Pas-de-Calais, la famille Levaast mais également Pierre-Yves Leprêtre, frère de Dominique Leprêtre, mort pour la France au Liban, inhumé au cimetière d'Étaples.

Les classes présentes ont participé activement à cette commémoration avec la lecture de textes, de poèmes et l'interprétation du chant *Ceux du Liban* par les élèves de l'atelier défense du collège Jean-Moulin de Barlin et des militaires de la compagnie d'appui au commandement au quartier général du corps de réaction rapide France de Lille.



La boucle de l'espoir fait escale en Vaucluse



Le 8 juillet 2023, des blessés de guerre et des pupilles de la Nation suivis par le service départemental de l'ONaCVG en Vaucluse, ont pu effectuer des vols

dans la vallée du Rhône et autour du mont Ventoux.

L'aérodrome de Plan de Dieu accueillait la boucle de l'espoir, une opération ima-

ginée par les pilotes Robin Chouraki et Valentin Duquesnel avec le soutien du service départemental de l'ONaCVG. Elle vise à proposer des vols de navigation et de voltige à des blessés de guerre et des pupilles de la Nation.

La matinée débuta avec l'observation de la patrouille de France venue s'entraîner dans la vallée du Rhône. Après un briefing des deux pilotes, les vols de navigation et de voltige ont pu débuter, répartis sur toute la journée.

Entre les vols, les pupilles de la Nation et les blessés de guerre ont découvert les drones et les hélicoptères de la base 115 d'Orange. Ils ont également été informés sur les actualités et les missions de l'ONaCVG.

Cette journée de découverte fut le fruit d'un partenariat étendu entre l'École de l'Air de Salon-de-Provence, l'ONaCVG, l'association Les Ailes brisées, les escadrilles air-jeunesse, la base 115 d'Orange, et l'aérodrome de Plan de Dieu.



Les avancées de l'année 2023

L'année 2023 est la troisième année de mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2025, voté le 2 juillet 2020 par le conseil d'administration de l'ONACVG.

Awxe 1 : Assurer le meilleur service aux ressortissants

Il s'agit de l'axe essentiel consistant à mettre le ressortissant au cœur de l'action de l'Office. Cela passe notamment par une meilleure connaissance des ressortissants.

L'outil de gestion relation client (dit OCRM) a permis d'instruire et de payer toutes les aides de solidarité instruites en commissions départementales ainsi que les indemnités dans le cadre de la loi n° 2022-229 du 23 février 2022 portant reconnaissance de la Nation envers les harkis et les autres personnes rapatriées d'Algérie anciennement de statut civil de droit local et réparation des préjudices subis par ceux-ci et leurs familles du fait de l'indignité de leurs conditions d'accueil et de vie dans certaines structures sur le territoire français.

Ces nouvelles possibilités numériques sont couplées à une présence de proximité, les services départementaux de l'ONaCVG étant désormais dans leur très grande majorité partenaires des espaces ATLAS et des maisons France service, permettant ainsi de toucher encore davantage les publics potentiellement bénéficiaires.

Les démarches pour obtenir une carte, un titre, une aide ou une indemnité sont désormais accessibles en ligne ; alliée

au maintien des services de proximité au plus proche des ressortissants ainsi qu'à la possibilité de continuer à faire les demandes par courrier, l'offre de services est ainsi complète.

Par ailleurs, l'instruction des demandes est désormais totalement centralisée à Caen, ce qui a permis une accélération des délais de délivrance des cartes et titres.

Des efforts ont été fournis pour clore l'instruction des demandes d'aides des enfants de harkis (ce dispositif étant forclo au 31/12/2022) avec la tenue de 16 commissions en 2023 qui ont instruit 4558 demandes dont 3149 ont bénéficié d'une aide pour un montant total de 12,5 M€. Au total, depuis janvier 2019, 8040 bénéficiaires ont été aidés pour une dépense de 40,76 M€.

L'Office s'est également mobilisé pour mettre en œuvre la loi du 23 février 2022 en instruisant les 9379 dossiers présentés à la commission nationale indépendante pour un montant d'indemnité de plus de 57 M€. Enfin, 6 réunions de la commission chargée d'émettre un avis sur les demandes de mentions « Mort pour le service de la République » ont eu lieu en 2023, lesquelles ont emporté l'attribution de 47 mentions. Depuis septembre 2022, date à laquelle ce dispositif a été confié à l'ONaCVG, ce sont 56 mentions MPSR qui

ont été attribuées par le Premier ministre et notifiées par la directrice générale de l'Office.

Axe 2 : Ancrer la politique de mémoire et de citoyenneté dans les territoires

Le COP décline localement la directive ministérielle mémorielle triennale pour prendre en compte les sensibilités locales à tel ou tel conflit contemporain.

Les services départementaux représentent le niveau adéquat pour mener à bien les actions mémorielles et de citoyenneté ; à ce titre, ce sont plus de 1200 actions qui ont pu être menées au plus près des territoires pendant l'année 2023.

Concernant les subventions d'intérêt local, une centaine de projets mémoriels a fait l'objet d'un financement, pour un montant de 148 381 €.

Le COP met également en avant le rôle essentiel des hauts lieux de la mémoire nationale et des secteurs d'entretien des sépultures de guerre, notamment en matière de transmission à la jeunesse, et prévoit qu'un effort budgétaire très important soit réalisé pour poursuivre l'entretien et la rénovation de ce patrimoine de pierre.

À ce titre, 8 981 897 € ont été consacrés en 2023 à l'entretien et à la rénovation des sépultures de guerre et des hauts lieux de la mémoire nationale. À titre d'exemple, ont été financés les travaux de réfection des murs d'enceinte ouest et nord du mémorial national de la prison de Montluc à Lyon, les travaux de requalification d'un parking et de création de sanitaires à Notre-Dame-de-Lorette, les travaux de rénovation du mémorial des guerres en Indochine à Fréjus ou encore la restauration de la nécropole nationale de Chasseneuil.

Axe 3 : Renforcer l'accompagnement des combattants dans la durée

Cet axe concentre les efforts sur l'aide apportée aux nouveaux combattants à qui ont été attribuées en 2023, 10 731 cartes du combattant.

Il est essentiel de les informer de leurs droits et de leur faciliter l'accès aux démarches. Il s'agit également d'assurer un accompagnement dans la durée, notamment des blessés et des familles endeuillées par un partenariat renforcé avec les armées.

Renouvelées en 2021, les quatre conventions de partenariat et protocole d'ac-



cord avec les armées et la Gendarmerie ont permis l'information des militaires éligibles à la carte du combattant et au TRN sur l'attribution des cartes, titres et mentions, le développement du suivi des blessés et des familles endeuillées, l'amélioration de l'insertion professionnelle.

Une nouvelle convention avec l'Institution nationale des Invalides a été signée le 8 décembre 2023 élargissant le champ de la coopération entre les 2 établissements dans le domaine de la réhabilitation des blessés psychiques.

Actuellement, plus de 2 700 blessés physiques et psychiques sont accompagnés par l'ONaCVG.

Depuis l'été 2023, l'ONaCVG a également repris le pilotage stratégique des maisons ATHOS (actuellement au nombre de quatre pour 384 membres) et participe au suivi de quinze mesures dans le cadre du Plan ministériel Blessés 2023-2027.

Il s'agit enfin d'intégrer dans cet axe l'aspect mémoriel lié aux OPEX, les trois missions de l'Office, reconnaissance, réparation, solidarité et mémoire étant indissociables.

Le programme national sur les mémoires des OPEX s'est poursuivi tout au long de

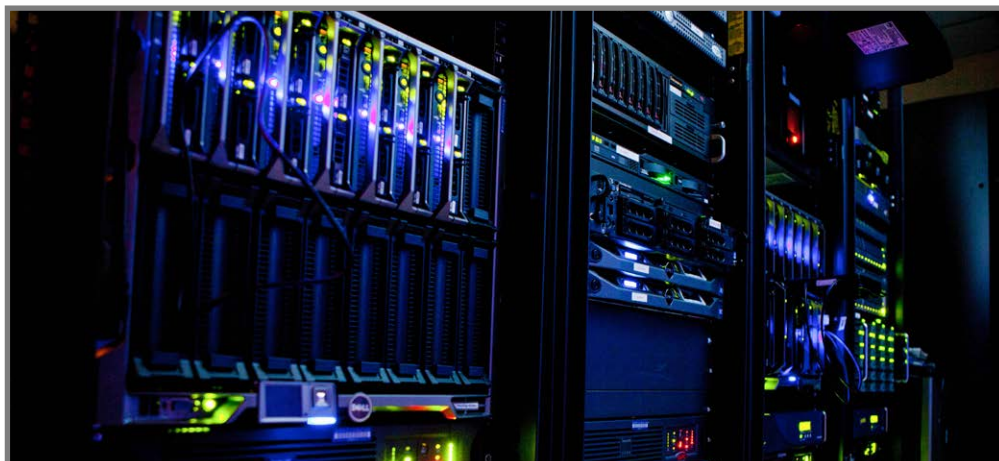
l'année 2023 : 49 actions OPEX ont été mises en œuvre par l'ONaCVG au sein desquelles 70 militaires et anciens combattants OPEX se sont impliqués, permettant de toucher environ 3 000 jeunes.

Axe 4 : Poursuivre la modernisation de l'Office

La cyberattaque qu'a connu l'ONaCVG en décembre 2022 a conduit à accélérer le renouvellement des équipements informatiques des agents de l'Office, à maximiser la sécurisation de nos outils et à prévoir divers dispositifs afin de mieux éviter dans l'avenir une nouvelle attaque.

En conformité avec le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) voté par le conseil d'administration du 23 novembre 2021, l'ONaCVG a poursuivi ses efforts selon trois axes : le rapprochement de la norme de performance immobilière de 12 m² par poste de travail (en 2023, 10 relogements et opérations de densification ont été menés à bien), la maîtrise des coûts immobiliers et l'amélioration de l'accessibilité.

Enfin, la démarche de certification des comptes, retardée par les conséquences de la cyberattaque, a été relancée afin de faire réaliser un audit à blanc des comptes de l'établissement en 2024.



Le paritarisme au service du monde combattant

Créé en 1916, l'ONACVG apporte depuis plus d'un siècle son soutien moral et matériel à plus de deux millions de bénéficiaires et veille à préserver le lien unique et privilégié qu'il entretient avec le monde combattant et, plus récemment, les victimes d'actes de terrorisme. Ce lien se concrétise notamment par un mode de gouvernance singulier.

En effet, établissement public administratif, sous tutelle du ministère des Armées, l'Office est géré conjointement par l'État et les grandes associations du monde combattant et des victimes d'actes de terrorisme. Cette cogestion permet aux ressortissants de l'ONACVG de participer aux grandes décisions concernant leur avenir à travers différentes structures paritaires : le conseil d'administration, les conseils départementaux et l'ensemble des commissions spécialisées. Cette gouvernance repose aussi sur le dialogue entretenu avec les autorités de tutelle dans le cadre du pilotage stratégique exercé par celles-ci, notamment par le suivi de la mise en œuvre des orientations fixées dans un contrat d'objectifs et de performance.

Le conseil d'administration

Composé de 31 membres depuis le renouvellement de janvier 2020, il est nommé pour 4 ans et est présidé par la ministre déléguée auprès du ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants. Il est chargé de définir la politique générale de l'Office et se prononce, notamment, sur le budget, le compte financier et les projets de contrats pluriannuels avec l'État. Outre la représentation traditionnelle des anciens combattants et victimes de guerre des différents conflits, le conseil est ouvert aux fondations et associations nationales œuvrant pour les missions mémorielles et la citoyenneté réunies au sein du 3^e collège. Il comprend également deux représentants du personnel, avec voix délibérative, et cinq membres experts, nom-

més par le ministre et siégeant avec voix consultative.

Les conseils départementaux

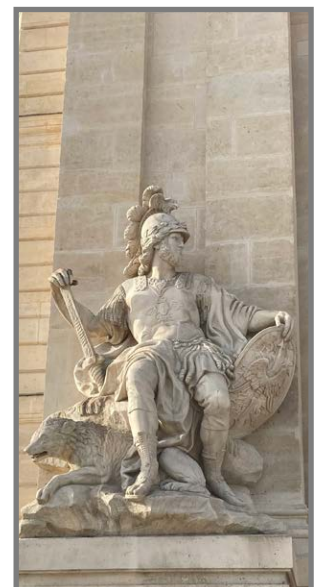
Présidé par le préfet ou son représentant, chaque conseil départemental est constitué de 31 à 39 membres répartis en trois collèges sur le modèle du conseil d'administration de l'ONACVG. Au sein de chaque conseil, deux commissions sont constituées pour se prononcer sur les demandes d'aides relevant de la solidarité, les projets relatifs à la politique de mémoire, ou les demandes de délivrance des diplômes d'honneur de porte-drapeau. L'ensemble des conseils départementaux a été renouvelé au cours de l'année 2019 pour une durée de 4 ans.

La commission nationale de la carte

La commission nationale de la carte du combattant est composée de 27 membres dont 21 représentent les anciens combattants titulaires de la carte du combattant et appartiennent à des associations nationales d'anciens combattants, et 6 représentent les armées à raison de 2 représentants par armée. La commission nationale se réunit soit en séance plénière, soit en formation restreinte. Elle est chargée d'examiner les demandes d'attribution ou de retrait de la carte du combattant.

La Commission nationale du diplôme d'honneur de porte-drapeau

Présidée par la ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, cette commission est constituée de 9 membres associatifs dont 6 désignés par le conseil d'administration de l'ONACVG. Elle est chargée d'étudier les demandes d'attribution des diplômes, d'instruire les recours en cas de refus d'attribution ou de retrait d'un diplôme, d'étudier les demandes de subvention à l'achat ou à la restauration des drapeaux associatifs, et de se prononcer sur les questions relatives à la mission de porte-drapeaux et aux règles vestimentaires et éthiques afférentes.



La gouvernance

Conseil d'administration de l'ONaCVG

PRÉSIDENCE

Présidente

M^{me} Patricia Mirallès

Secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire

1^{er} vice-président

M. le général (2s) Hervé Longuet

2^e vice-président

M. le général (2s) André Soubirou

1^{er} COLLÈGE

En qualité de représentants de l'État

Sénat

M^{me} Pascale Gruny

Sénatrice de l'Aisne

Assemblée nationale

M. Jean-Philippe Ardouin

Député de la Charente-Maritime

Ministère des Armées

M. le général de brigade

Frédéric Barbry

Représentant du Chef d'état-major des armées

M. Christophe Mauriet

Secrétaire général pour l'Administration

M. Évence Richard

Directeur de la direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA)

Ministère de l'Intérieur

M^{me} Cécile Geneste

Directrice de cabinet du secrétaire général du ministère de l'Intérieur

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

M. Sébastien Doumeix

Adjoint au sous-directeur de la 5^e sous-direction de la direction du Budget

Ministère de l'Éducation nationale

M. Édouard Geffray

Directeur général de l'enseignement scolaire

Précision

Ce conseil d'administration a été installé le 12 février 2024.

2^e COLLÈGE

M^{me} Marie-Annick Allair

Administratrice nationale de l'Union nationale des anciens combattants (UNC)

M. Pierre Amestoy

Administrateur national de l'Union fédérale (UF)

M. Laurent Attar-Bayrou

Président national, Fédération nationale des anciens des missions extérieures OPEX (Fname)

M. Hocine Bouares

Président national, Fédération des rapatriés anciens combattants en Allemagne et en Alsace (Francaa)

M. Raymond Casal

Président national, Association nationale des plus grands invalides de guerre (ANPGIG)

M. le général (2s) Paul Dodane

Secrétaire général, Association nationale des participants aux opérations extérieures (Anopex)

M^{me} Denise Fournier

Comité national, Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (Fnaca)

M. Jean Le Saoût

Vice-président national, Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc, et Tunisie (Fnaca)

M. le général (2s) Hervé Longuet

Président national, Union nationale des anciens combattants (UNC)

M. Henri Paturel

Vice-président de la Fédération nationale autonome des pupilles de la Nation et orphelins de guerre

M. le général (2s) René Peter

Président fédéral, Fédération nationale « André Maginot », des anciens combattants (FNAM)

M. Luc Hyacinte Plessier

Vice-président de Union française des associations de combattants et de victimes de guerre (UFAC)

M. José Miguel Réal

Président général de la Société nationale d'entraide de la Médaille militaire (SNEMM)

M. le général (2s) André Soubirou

Ex-président national, Association nationale des participants aux OPEX (Anopex)

M^{me} Jacqueline Thabeault-Alcandre

Association républicaine des anciens combattants (ARAC)

3^e COLLÈGE

M. le général (2s) Patrice Caille

Président de l'Union nationale des parachutistes (UNP)

M. Jean-Yves Daniel

Vice-président de la Fondation pour la mémoire de la Déportation

M. Gilles Levy

Président, Fondation de la Résistance

M^{me} Gabrielle Rochmann

Directrice générale adjointe, Fondation pour la mémoire de la Shoah

M. le général (2s) Henry de Roquefeuil

Conseiller du président la Flamme sous l'Arc de triomphe

M. le général (2s) Jean-Régis Véchambre

Administrateur du Souvenir français (SF) pour Paris

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

M^{me} Milène Hassani

Secrétaire générale, Section syndicale CGT de l'ONaCVG

M. Jean Pilleri

Secrétaire général, Section syndicale CFTD de l'ONaCVG

MEMBRES EXPERTS

M^{me} Anita Baudouin

Membre de l'UFAC

M. Jérôme Bertin

Directeur général, France Victimes

Jacky Françoise

Membre de la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (FNCPG-CATM)

Florence Lendroit

Présidente de l'Association nationale des femmes de militaires (ANFEM)

M^{me} Pascale Lumineau

Membre de l'Anopex

Séminaire des cadres 11 et 12 octobre Rungis









**OFFICE NATIONAL
DES COMBATTANTS ET
DES VICTIMES DE GUERRE**
Aider Reconnaître Transmettre

**OFFICE NATIONAL
DES COMBATTANTS ET
DES VICTIMES DE GUERRE**

Hôtel national des Invalides
129, rue de Grenelle
75700 Paris Cedex 07

www.onac-vg.fr